



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ

ANALYSE DE LA VERBALISATION DU TRAVAIL ILLÉGAL EN 2007

DILTI

Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal

**39-43, quai André Citroën 75902 Paris cedex 15 - Téléphone : 01 44 38 34 55
Services des études et des statistiques - claire.seiller@dilti.travail.gouv.fr – Avril 2008**

Sommaire

Observations méthodologiques	3
Taux de réponse et représentativité	5
1. Analyse des procès verbaux.....	7
1.1 Le nombre de procès verbaux en croissance de 9 % ,... ..	7
1.2 concentrés dans les zones à forte densité de population,.....	8
1.3 confirme le niveau de mobilisation des services.	10
1.31 La part relative des administrations est modifiée en 2007,	10
1.32 mais elle ne reflète que partiellement l'importance des opérations conjointes	10
1.4 D'initiative administrative, les durées des procédures sont courtes	14
1.41 La moitié des procédures sont effectuées en 2 mois	14
1.42 L'initiative des corps verbalisateurs est à l'origine de la moitié des constats	15
2. Analyse des infractions	17
2.1 19 000 infractions ont été constatées en 2007	17
2.2 Plus d'un tiers dans le secteur du BTP	17
2.3 La hiérarchie des infractions est stable depuis 2000	18
2.31 La dissimulation de salariés représente les 2/3 des infractions de travail dissimulé	19
2.32. L'infraction de l'emploi d'étrangers sans titre de travail a triplé en 4 ans	21
2.33 Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage sont mieux appréhendés.....	22
3. Les auteurs et les salariés concernés par les infractions de travail illégal.....	24
3.1 Plus de 10 000 auteurs et de co-auteurs verbalisés.....	24
3.2 L'éventail des nationalités des auteurs d'infractions reste étendu.....	25
3.3 Près de 20 000 personnes concernées par les infractions sur le travail illégal	29
3.31 Six salariés sur dix sont des ouvriers, qualifiés et non qualifiés	30
3.32 Un salarié sur cinq concerné par l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail	32
4. Analyse des secteurs	34
4.1 Agriculture.....	34
4.2 Le bâtiment et les travaux publics	36
4.3 Les hôtels, cafés et restaurants	39
4.4 Le commerce	42
4.5 L'industrie	44
4.6 Les services aux entreprises	46
4.7 Les services aux personnes.....	48
dont le secteur des spectacles.....	48
4.8 Les transports et les communications.....	50
dont le secteur du déménagement	50
Annexes - Tableaux détaillés.....	53
Annexe 1 – Répartition détaillée des infractions depuis 2003	53
Annexe 2 – Répartition des auteurs par nationalité en 2006	54
Annexe 3 – Répartition des emplois et CSP en 2006.....	55
Liste des tableaux, cartes et graphes.....	56

Observations méthodologiques

L'enquête annuelle sur la verbalisation du travail illégal recueille les procès verbaux établis et clos avant le 31 décembre 2007 dressés par les agents de contrôle habilités en matière de travail illégal. Cette enquête permet d'observer, à l'échelle nationale et régionale, les différentes formes de la fraude de travail illégal et d'en évaluer l'ampleur et l'évolution. Elle repose sur l'exploitation de fiches standardisées d'analyse des procès verbaux, remplies par les agents de contrôle et centralisées par les secrétaires permanents des comités opérationnels de lutte contre le travail illégal (COLTI).

Cette nouvelle édition se présente dans la continuité de celle faite en 2006, et dans une moindre mesure de celles faites les années précédentes. En effet en 2007, d'une part, les rédacteurs des procès-verbaux ont dans la plupart des cas renseigné eux-mêmes les fiches standardisées et, d'autre part, la centralisation de ces fiches s'est opérée au niveau départemental sous la responsabilité du secrétaire permanent du COLTI.

Le maintien de cette forme organisationnelle du recueil des données, outre qu'il permet des comparaisons fiables entre les deux années, a permis également d'améliorer la fluidité du recueil des données. Ainsi, les secrétaires permanents de COLTI transmettent les procès-verbaux clos avant la fin de l'année qui leur ont eux-mêmes été transmis par les agents de contrôle. En allongeant légèrement les délais de clôture de l'enquête - fixés en 2007 au 15 février plutôt qu'au 15 janvier en 2006 –cette édition prend mieux en compte l'ensemble des procès verbaux dressés dans l'année civile, notamment ceux clos en décembre. Nous avons retenu dans cette édition, le reliquat de procès verbaux dressés en 2006 et non comptabilisés dans l'édition précédente. Ce reliquat de l'ordre de 4% pour l'ensemble de la France, modifie à la marge les chiffres 2006 présentés dans la précédente édition.

Il convient de rappeler, par ailleurs, deux limites à cette enquête.

- les procès-verbaux, et a fortiori les fiches synthétiques d'analyse, ne peuvent transcrire toutes les particularités des pratiques de travail illégal, parce qu'elles ne sont pas toujours nécessaires au fondement juridique du procès-verbal ou parce qu'elles ne constituent pas, par elles-mêmes, des infractions ;
- les services qui ont compétence pour toutes les infractions de travail illégal, comme les inspecteurs du travail ou les gendarmes, peuvent ne pas retenir une infraction spécifique pour des raisons d'efficacité et de simplicité juridique, et parce qu'ils jugent plus opportun de ne retenir que l'incrimination générale de travail dissimulé. Les statistiques de la verbalisation occultent du coup la réalité quantitative de certaines infractions spécifiques alors même qu'elles sont bien présentes et à l'origine de la verbalisation ;

L'analyse de la verbalisation repose, par principe, sur des constats d'infractions verbalisées en matière de travail illégal. Elle n'est alors qu'un reflet des pratiques en cours dans ce sens où échappent dans cette enquête toute pratiques non constatées, toutes pratiques constatées mais ne donnant pas lieu à verbalisation et enfin toutes pratiques constatées mais incriminées sous un autre motif judiciaire jugé plus opportun (escroquerie, blanchiment d'argent, ou abus de vulnérabilité à la personne par exemple).

Les chiffres et conclusions énoncés ci-après ne sont donc ni exempts d'un contexte notamment organisationnel¹ ou réglementaire², ni n'impliquent les suites judiciaires. Il est alors important de rappeler que les chiffres et les enseignements ne peuvent être sortis de leur contexte et que toute exploitation dérivée exige une grande prudence.

¹ Cf. hausse du niveau de contrôle en 2006 et 2007 constaté pour l'ensemble des corps de contrôle - Bilan annuel du plan national d'action 2007 – DILTI – mars 2008.

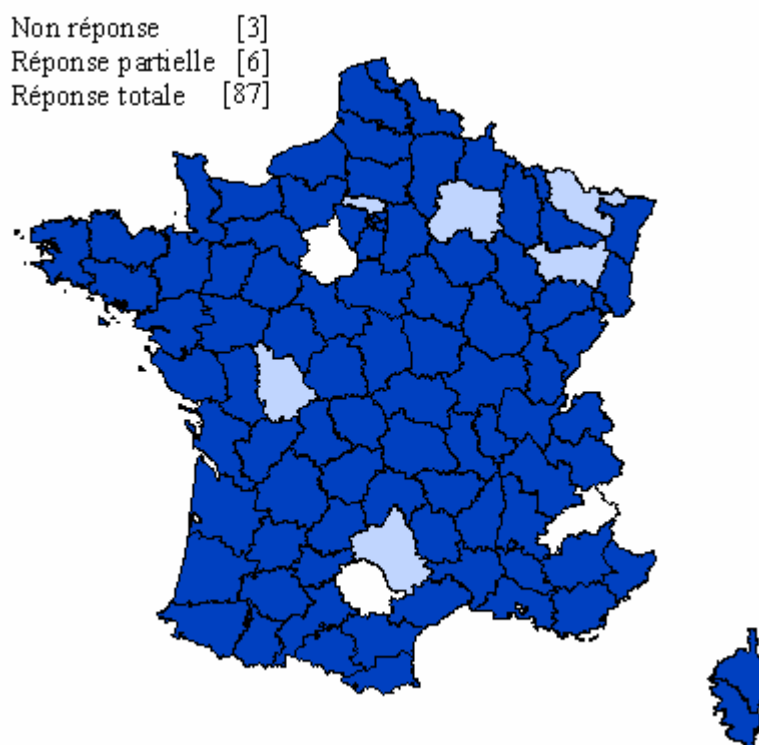
² Cf. Précis de réglementation sur le travail illégal – 9^{ème} édition– DILTI – Janvier 2008.

Taux de réponse et représentativité

En 2007, 91 départements métropolitains et 4 départements ultra marins ont transmis leurs statistiques par le biais des secrétaires permanents de COLTI³. Parmi eux, la Marne, la Vienne, les Vosges et le Val d'Oise ont cependant répondu partiellement dans ce sens où, soit ils n'ont envoyé que leurs statistiques du premier semestre, soit ils ont envoyé des fichiers incomplets. Les départements des Hautes-Alpes, de l'Aveyron, de l'Eure-et-Loir, de la Moselle et du Tarn pour la métropole et de la Guyane n'ont pas envoyé de réponse à notre enquête. Les départements de l'Aveyron et de la Moselle ont cependant été traités en partie par la Dilti et ne sont donc pas totalement absents de cette analyse.

Cette édition présente donc une nette amélioration du nombre de départements répondants par rapport à l'année précédente pour laquelle 81 départements nous avaient répondu dans une qualité et des délais satisfaisants, et une vingtaine n'avaient pu répondre que partiellement ou pas du tout.

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2007



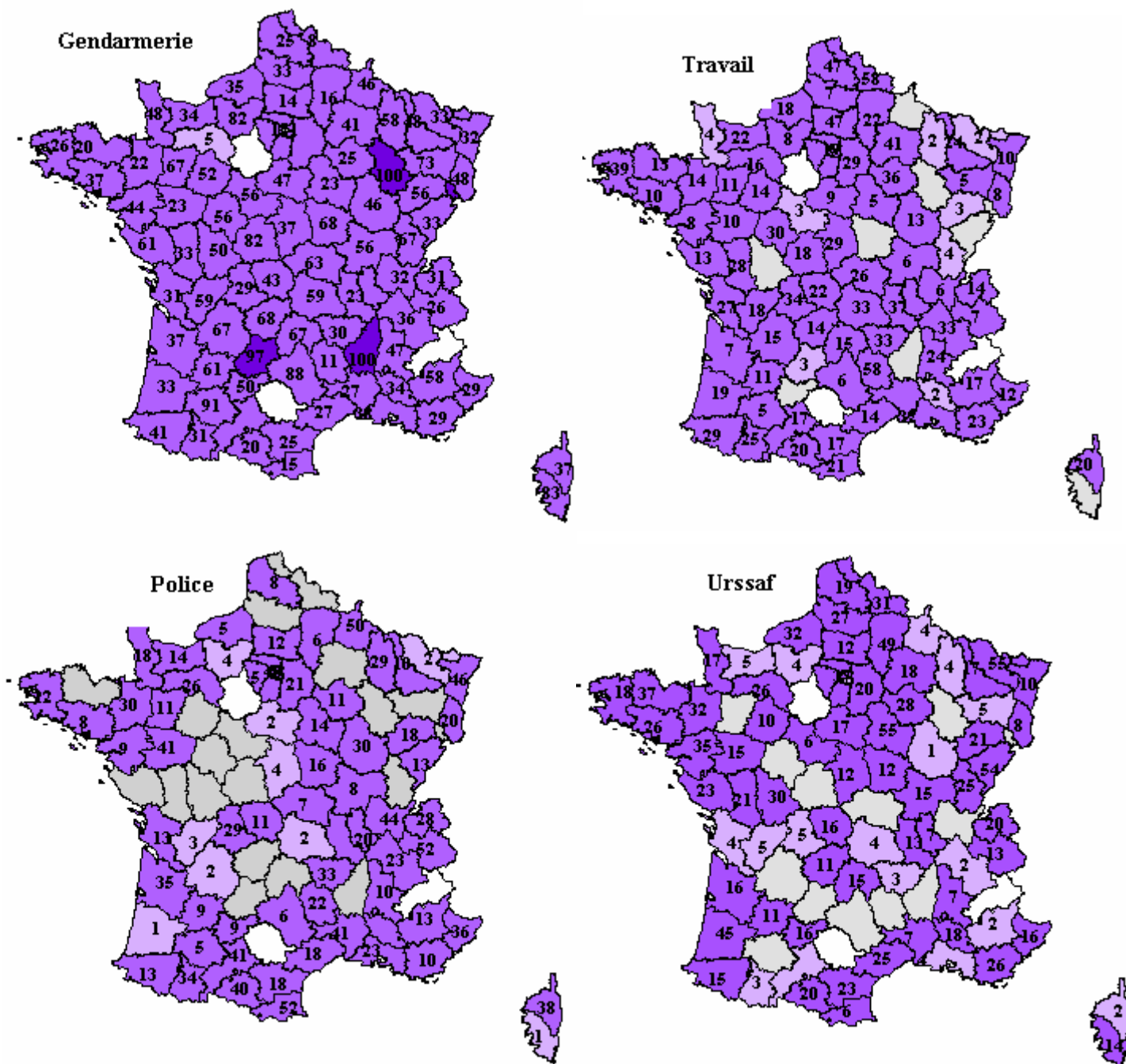
Les secrétaires permanents de Colti ont également mieux recueilli les procédures de l'ensemble des administrations verbalisatrices. Ainsi, on constate qu'en 2007, chaque administration de référence (police, gendarmerie, inspection du travail et Urssaf) est signataire d'au moins un procès-verbal dans chaque département alors que l'absence de réponse était plus fréquemment constatée en 2006.

³ Dont l'Ardèche, les Ardennes, le Doubs et le Territoire de Belfort pour lesquels, du fait de l'absence d'un secrétaire permanent, la DILTI a centralisé les procès-verbaux et saisi elle-même les informations dans le logiciel TADEES.

La gendarmerie est présente dans les statistiques de tous les départements, excepté Paris. Les inspections du travail ont signé au moins 1 procès verbal dans 92 départements mais sont absentes des statistiques dans 9, les Urssaf sont absentes des statistiques dans 13 départements et la police dans 18 départements.

Carte 2 : Taux de réponse des administrations par département métropolitain en 2007 (en %)

- Administration sans procès verbal dressé pour ce département
- Taux de réponse supérieur à 95% du total des procès verbaux du département
- Taux de réponse compris entre 5 et 95 %
- Taux de réponse inférieur à 5% du total des procès verbaux du département
- Département non répondant



Présentation générale de l'enquête de la verbalisation

1. Analyse des procès verbaux

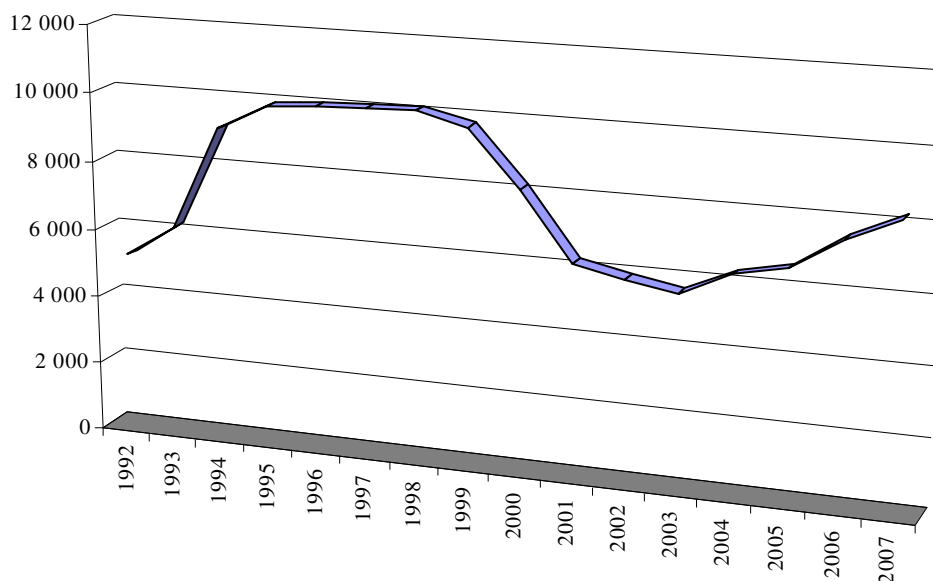
1.1 Le nombre de procès verbaux en croissance de 9 %

En 2007, la DILTI a reçu 8 199 procès verbaux dressés de travail illégal soit une hausse de 9 % par rapport à 2006. Cette évolution résulte d'une part, du renforcement du haut niveau d'engagement des services de contrôle sur la lutte contre le travail illégal, confirmant ainsi l'évolution constatée en 2006 et, d'autre part, de l'amélioration du taux de transmission des procès verbaux à la DILTI (cf infra).

Tableau 1 : Nombre de procès-verbaux reçus par la DILTI depuis 2000

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre	8 131	6 182	5 873	5 604	6 291	6 593	7 504	8 199
Evolution annuelle moyenne	-4%	-24%	-5%	-5%	12%	5%	14%	9%

Graphe 1 : Nombre de procès-verbaux reçus par la DILTI depuis 1992



Cette hausse ne doit cependant pas masquer les constats émis par nombre d'agents de contrôle :

- la complexification croissante des procédures juridiques liées à la dissimulation d'activité ou d'emploi par non déclaration totale ou partielle d'activité ou d'emploi de salariés ;
- le développement des recours abusifs à des faux statuts d'emploi (bénévoles, stagiaires, indépendants détachés ou non...). De fait, l'affaiblissement des frontières juridiques entre les divers statuts nouveaux ou anciens liés à l'évolution des organisations socio productives transforme l'organisation des relations d'emploi, notamment les formes de la subordination ou d'indépendance. Cette évolution a pour nature de rendre plus complexe l'identification des fraudes ;

- les dérives de la sous-traitance de main d'œuvre qui se traduisent par la concentration du travail dissimulé et d'emploi d'étrangers sans titre dans les derniers maillons de la chaîne de la sous-traitance en cascade (généralement des petites structures peu qualifiées et peu capitalisées, voire éphémères), mais aussi par le développement de la fraude dans l'organisation même de la sous-traitance de main d'œuvre.

1.2 concentrés dans les zones à forte densité de population

Conformément au constat effectué les deux années précédentes, les procès-verbaux se concentrent dans les zones à forte densité de population⁴.

Sur les 10 départements pour lesquels plus de 200 procès-verbaux ont été dressés, quatre appartiennent à la région francilienne (Val-de-Marne, Paris, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine) et les autres sont des départements urbains (Nord, Var, Gironde, Hérault, Rhône, Meurthe et Moselle).

Sur les 7 771 procès verbaux recensés en métropole, ces dix premiers départements concentrent 33% des procès verbaux⁵. Les quatre départements franciliens effectuent 16,7% du total des procès verbaux dressés en métropole.

En 2007, la moyenne par département est de 84 procès-verbaux et la médiane de 56⁶.

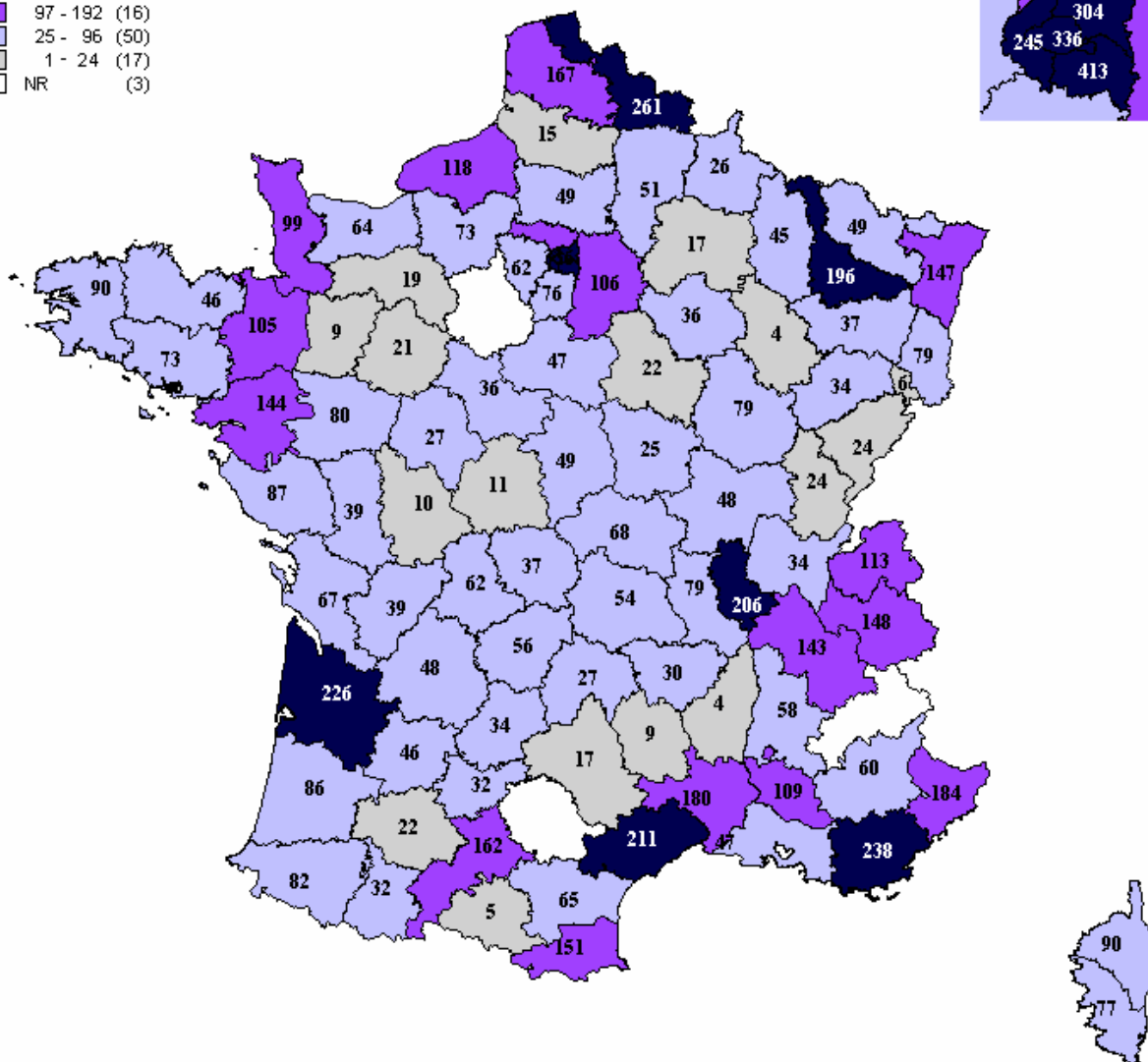
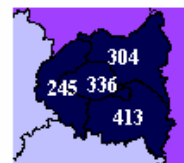
⁴ La catégorie 1 à 24 procès-verbaux représente les départements où le nombre moyen de PV dressés par mois est compris entre 1 et 2, la catégorie 25 à 96 procès-verbaux, ceux où ce chiffre est compris entre 2 et 8 etc.

⁵ Le nombre de procès-verbaux des départements ultra marin s'élève à 425, soit 5% du total national.

⁶ Ces indicateurs indiquent un ordre de grandeur qui ne doit pas occulter la non pertinence de toute comparaison entre départements du fait de situations locales très différentes (nombre d'agents de contrôle mis à disposition toutes administrations confondues, nombre d'entreprises, volume de l'emploi salarié...).

Carte 3 : Répartition des procès-verbaux par département en 2007

- 193 - 413 (10)
- 97 - 192 (16)
- 25 - 96 (50)
- 1 - 24 (17)
- NR (3)



1.3 confirme le niveau de mobilisation des services

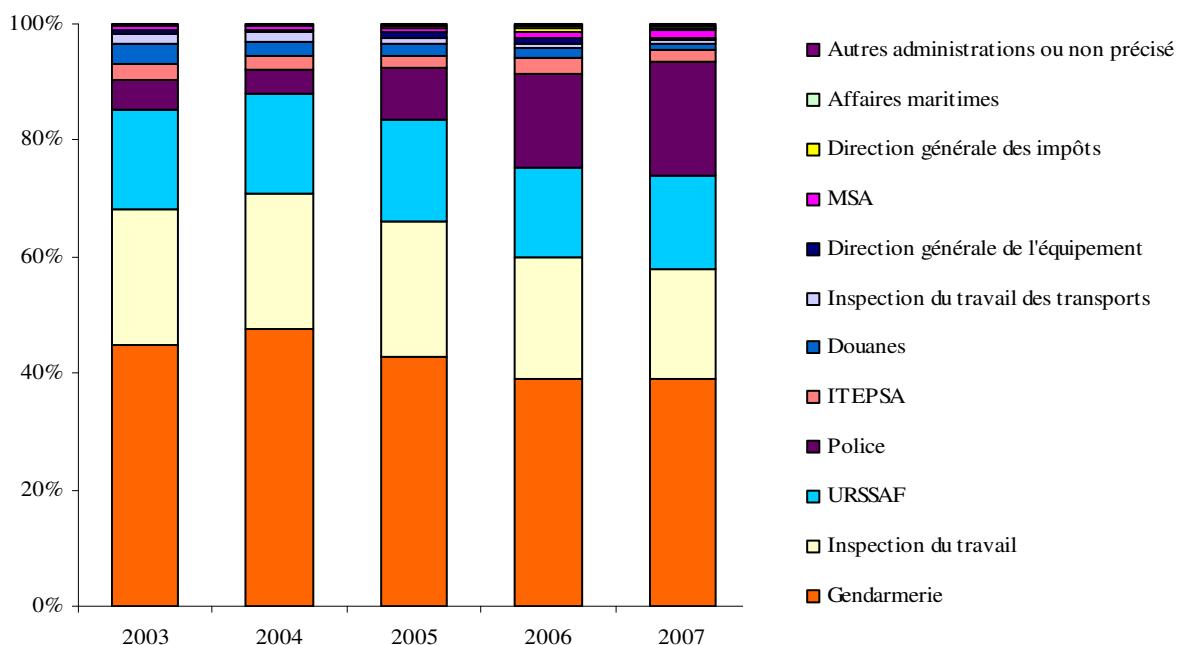
1.31 La part relative des administrations est modifiée en 2007,

Les procès-verbaux proviennent de diverses administrations habilitées à verbaliser le travail illégal. Il faut donc interpréter le niveau quantitatif de leurs contributions respectives en tenant compte des objectifs qui leur sont assignés, de leurs compétences institutionnelles et de leurs moyens humains respectifs.

En 2007, la police arrive au deuxième rang, devant l'inspection du travail. Avec un nombre de procès-verbaux en hausse de 30%, elle connaît la plus forte croissance tous corps de contrôle confondus. A l'instar de ce qui a été souligné en 2006, cette hausse semble traduire à la fois une amélioration de la transmission des procès verbaux dont ce corps est signataire et son implication croissante dans la lutte contre le travail illégal.

En 2007, la gendarmerie, premier corps verbalisateur, dresse 39% des procès verbaux, la police 19,5%, l'inspection du travail du régime général 18,8% et l'Urssaf 16,1%.

Graph 2 : Répartition des procès-verbaux par corps de contrôle depuis 2003



1.32 mais elle ne reflète que partiellement l'importance des opérations conjointes

1.321 L'importance croissante des opérations conjointes

Cette analyse par le nombre de procès-verbaux dressés et signés par un seul corps verbalisateur mérite d'être enrichie par une étude plus approfondie des contrôles réalisés conjointement par deux ou plusieurs administrations.

En effet, inférieure à 12 % du total des procès-verbaux en 2003, la verbalisation issue de contrôles effectués par au moins deux corps verbalisateurs représente 21 % de l'ensemble des procès-verbaux en 2007⁷ (dont 656 opérations décidées en COLTI).

En analysant la répartition des procès-verbaux par le nombre de corps présents lors du contrôle, on observe que, même si elle reste très majoritaire, la part relative du nombre des contrôles non conjoints connaît une baisse tendancielle (de près de 90% des contrôles en 2003 à un peu moins de 80% en 2007). L'année 2006 marque un point de rupture par rapport aux années précédentes (- 9 points en un an).

En 2007, le contrôle conjoint à deux administrations affiche 175 contrôles supplémentaires, soit un cinquième de plus qu'en 2006. Il a été multiplié par douze entre 2005 et 2007.

Du fait de la connaissance des dossiers qu'ils possèdent, les agents présents en COLTI sont à même de décider quelle doit être la meilleure mise en place d'un contrôle, en sachant que la complexité d'une opération croît avec le nombre d'administrations impliquées. Au vu de cette série, les contrôles à deux semblent alors être l'un des meilleurs formats d'intervention lorsque des administrations souhaitent réaliser un contrôle conjoint efficace.

Par ailleurs, le cadre structurant du COLTI semble permettre aux corps de contrôle d'organiser des opérations conjointes en dehors de ce cadre. En effet, le nombre de contrôles conjoints effectués est près de trois fois supérieur au nombre d'opérations décidées en Colti (respectivement 1 735 contrôles conjoints et 656 opérations Colti).

Tableau 2 : Répartition des procès-verbaux par nombre d'administrations présentes lors du contrôle depuis 2003

En nombre de PV et %		2003		2004		2005		2006		2007	
Contrôle conjoint	Deux adm.	77	1,4%	29	0,5%	90	1,4%	919	12,2%	1 094	13,3%
	Trois ...	385	6,9%	402	6,4%	395	6,0%	377	5,0%	375	4,6%
	Quatre	122	2,2%	114	1,8%	181	2,7%	208	2,8%	207	2,5%
	> Cinq ...	66	1,2%	64	1,0%	94	1,4%	61	0,8%	59	0,7%
Ctrl non conjoint		4 954	88%	5 682	90%	5 833	88%	5 939	79%	6 464	79%

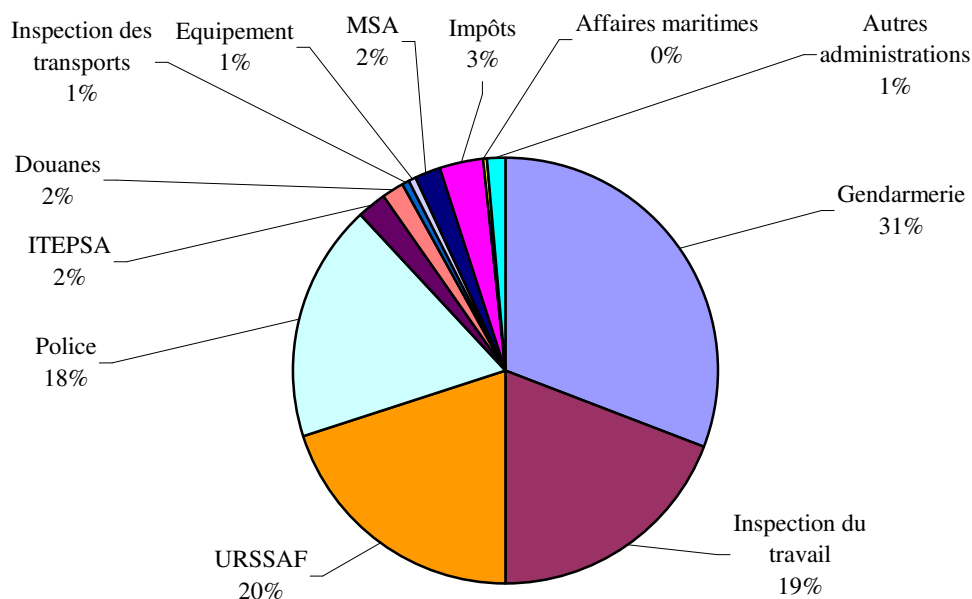
1.322 La répartition de la participation des administrations est modifiée

Pour prendre en compte l'ensemble des interventions, notamment celle des corps d'inspection spécialisés dans la lutte contre les fraudes de type économique, on retient alors une définition élargie de l'indicateur qui s'entend par le nombre d'administrations présentes lors des contrôles et non du nombre de contrôles strict⁸. Cet indicateur nommé « participation » engendre la modification substantielle de cette répartition.

⁷ Les procès verbaux pour lesquels les administrations n'ont pas été renseignées, ont été intégrés dans la rubrique des contrôles non conjoints, soit 171 procès verbaux en 2007.

⁸ Les procès verbaux dressés en 2007 sont au nombre de 8 199 PV, pour soit 10 675 participations.

Graph 3 : Répartition des participations aux contrôles par corps en 2007



Plusieurs remarques peuvent être faites :

- l'Urssaf dresse 16% des procès-verbaux, mais sa collaboration aux opérations conjointes de lutte contre le travail illégal est supérieure de près de 4 points (20%) ;
- le constat est similaire pour l'inspection fiscale pour laquelle la participation aux contrôles donnant lieu à l'établissement de procès verbaux est proche de 3 % mais qui ne dresse que 0,5 % des procès-verbaux ;
- à l'inverse, alors que la police possède en 2007 un taux de procès-verbaux signés supérieur à celui de l'inspection du travail, sa participation à l'ensemble de l'action contre le travail illégal est légèrement inférieure (18%) ;
- le constat est amplifié pour la gendarmerie, dont le taux de participation serait de l'ordre de 31 % contre 39 % des procès-verbaux dressés ;
- la part de l'inspection du travail est quasiment identique.

1.323 La répartition des participations par administration montre des comportements très distincts

L'analyse des participations par administration montre que la gendarmerie signe plus de 90% des procès verbaux issus des contrôles auxquels elle participe alors qu'à l'inverse l'administration fiscale signe moins de 5% des procès verbaux. Cette répartition permet d'autres enseignements tels que :

- la police participe à moins de contrôles que les Urssaf ou l'inspection du travail. A contrario, elle signe les quatre cinquième des procédures des contrôles où elle est présente car elle signe les procès verbaux des contrôles conjoints auxquels elle participe ;

- les Urssaf participent à 859 contrôles sans qu'elles signent les procès verbaux dont ils sont issus. L'inspection du travail participe à 523 contrôles (soit 25% du total des contrôles auxquels elle participe) ;
- les Urssaf signent moins des deux tiers des procédures dans lesquelles elles sont impliquées, les douanes et l'inspection du travail des transports en signent environ la moitié.

Cette analyse confirme l'idée que la seule signature du procès verbal n'est pas un indicateur suffisant pour appréhender l'engagement de chaque corps. Ainsi, il est probable que chaque administration, présente lors du contrôle conjoint, peut mieux faire valoir ses missions dans le procès-verbal sans chercher obligatoirement à en dresser la procédure (codification des infractions idoines, investigations complémentaires liées au donneur d'ordre, prise en compte des critères qui permettront ultérieurement d'engager de nouvelles procédures etc....).

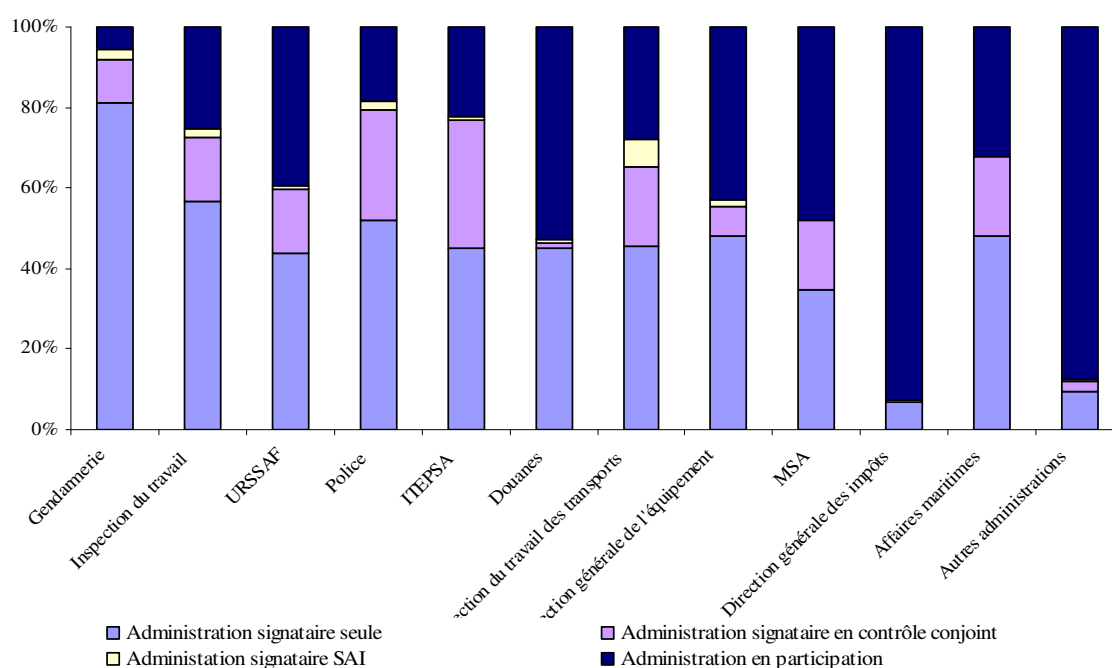
Par ailleurs, on peut également penser ces participations comme des « tremplins » pour les administrations coparticipantes leur permettant de capter des informations qui leur seront utiles dans un autre cadre ou pour engager des procédures incidentes. En ce sens, les contrôles conjoints peuvent permettre un échange efficace d'informations entre les différents partenaires.

Tableau 3 : Nombre de contrôles effectués par administration en 2007

	Total des participations effectuées	Procès verbal signé			Non signé
		Seul	Avec au moins une autre adm	SAI *	Participation au contrôle
Gendarmerie	3305	2752	364	83	189
Inspection du travail	2023	1175	325	45	523
URSSAF	2158	958	341	21	859
Police	1916	1016	542	41	358
ITEPSA	231	105	74	2	52
Douanes	180	82	2	2	96
Inspection du travail des transports	70	34	15	5	21
Direction générale de l'équipement	55	27	4	1	24
MSA	206	72	35	0	99
Direction générale des impôts	347	24	0	1	323
Affaires maritimes	50	24	10	0	16
Autres administrations	134	13	3	1	118

* Sans autre indication

Graphe 4 : Taux de participation des corps dans les contrôles en 2007



1.4 D'initiative administrative, les durées des procédures sont courtes

1.41 La moitié des procédures sont effectuées en 2 mois

En 2007, la durée moyenne de constitution d'un procès-verbal est de 106 jours, assez stable depuis 2003 eu égard au nombre de jours totaux de constitution des dossiers (de 550 000 jours en 2003 à 860 000 jours en 2007).

Tableau 4 : Durée moyenne de constitution des procès-verbaux depuis 2003

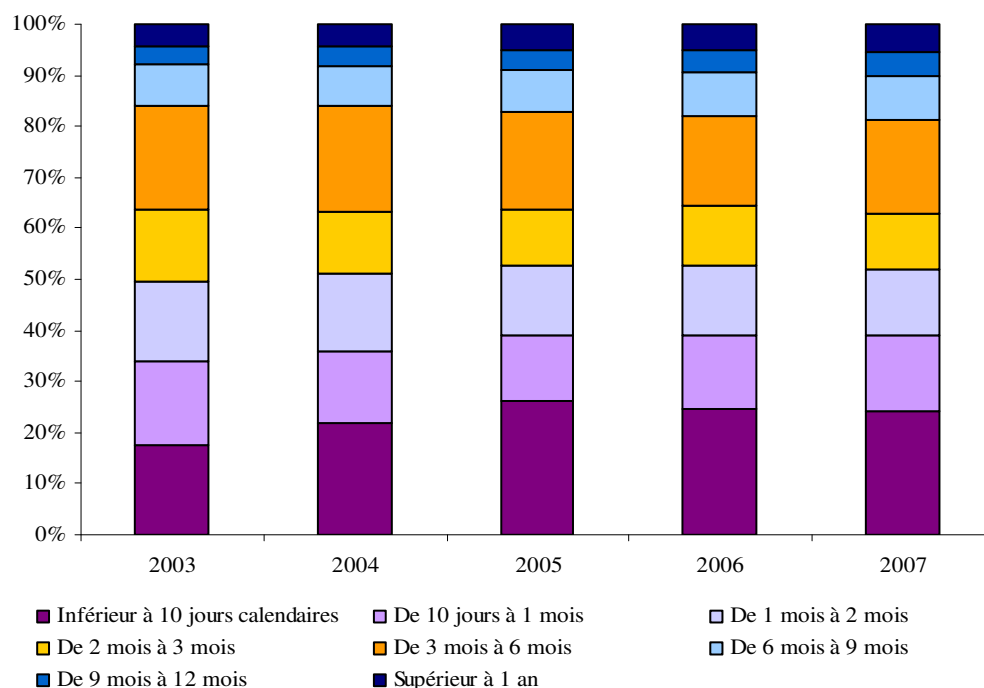
	2003	2004	2005	2006	2007
Procédure inférieure à 10 jours	903	1 239	1 414	1 795	1 932
Procédure de 10 jours à 6 mois	3 379	3 812	3 708	4 211	4 580
Procédure supérieure à 6 mois	812	1 019	1 127	1 308	1 516
Durée moyenne (en jours)	97	102	107	103	106

On constate que 80% des procès verbaux sont clos dans les 6 mois suivant la date du constat.

L'analyse par intervalle plus fin permet une autre schématisation :

- environ un quart des procès-verbaux (24%) est clôt dans les 10 jours suivant la date du constat ;
- un quart (28%) est clôt entre 10 jours et 2 mois après la date du constat ;
- un petit tiers (29%) a une durée comprise entre 2 et 6 mois ;
- le solde, soit 19%, concerne les procès-verbaux dont la durée excède 6 mois. Leur nombre est en légère hausse sur la période.

Graphe 5 : Répartition de la durée des procès-verbaux depuis 2003



1.42 L'initiative des corps verbalisateurs est à l'origine de la moitié des constats.

Pour la première fois depuis que la DILTI publie le rapport sur la verbalisation, l'étude des modes de saisine des administrations a été effectuée. Du fait, d'une part des différentes combinaisons possibles entre les rubriques proposées (en effet, une opération Colti peut être combinée à une plainte et/ou une suite d'enquête, ou encore, la difficulté de distinguer la plainte de la dénonciation), d'autre part, de la confusion dans le questionnaire entre les modes de saisine et les types d'enquête qui ont lieu après la saisine⁹, et enfin, du nombre des questionnaires, bien qu'en baisse, pour lesquels ce renseignement n'est pas donné, l'analyse reste encore très parcellaire.

Elle permet cependant de conclure que le mode « initiative » d'un corps de contrôle est à l'origine de près de la moitié des procès-verbaux, loin devant les autres modes. Par ailleurs, la part des opérations COLTI est sur une tendance haussière puisqu'elle passe de 2% de la verbalisation en 2003 à 7% en 2007, sans que l'on connaisse toutefois son origine (plainte, dénonciation, suite d'enquête).

⁹ Il convient de distinguer le mode de saisine, qui est l'élément déclencheur de l'enquête (ex. initiative, plainte, dénonciation) du type d'enquête, qui a lieu a posteriori (procédure incidente, commission rogatoire, enquête préliminaire, flagrant délit). Ces types d'enquêtes concernent principalement les officiers de police judiciaire (OPJ).

Tableau 5 : Répartition des procès-verbaux par mode de saisine depuis 2003

Saisine	2003	2004	2005	2006	2007
Initiative	2 771	3 404	2 819	3 288	3 828
Plainte	395	381	332	536	632
Dénonciation	280	295	288	333	331
Signalé par service de contrôle ou par Dilti	109	102	129	308	282
Suite d'enquête	296	310	178	325	321
Opération COLTI	106	151	322	495	656
Commision rogatoire, procédure incidente, flagrant délit et enquête préliminaire	583	624	852	850	941
Non précisé	1 064	1 024	1 673	1 369	1 208

2. Analyse des infractions

2.1 19 000 infractions ont été constatées en 2007

En 2007, près de 19 000 infractions ont été constatées au titre de la lutte contre le travail illégal, soit 4 000 infractions de plus que l'année précédente (+27%). Le nombre moyen d'infractions par procès verbal, de 2,3, est légèrement supérieur à celui constaté en 2006.

Tableau 6 : Nombre d'infractions constatées depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de procès verbaux	5 604	6 291	6 593	7 504	8 199
Nombre d'infractions	8 585	9 611	9 797	14 867	18 864
Moyenne par PV	1,5	1,5	1,5	2,0	2,3

Pour rappel, l'augmentation massive du nombre d'infractions relevées en 2006 et 2007 implique de manier les comparaisons avec les années antérieures avec grande précaution.

La forte augmentation du nombre d'infractions, si elle est par nature liée à la hausse des procès verbaux, doit également pouvoir s'interpréter comme l'influence liée à l'inter ministérialité engendrée par les Colti. En effet, les contrôles conjoints permettent très certainement « d'internaliser » dans les procès-verbaux toutes les infractions qui intéressent chacun des agents présents lors du contrôle. Dès lors, cette internalisation des infractions, liée à la pratique, peut se retrouver même lors de contrôle non conjoint. Par la connaissance et les habitudes acquises dans le cadre des opérations conjoints, l'administration lors du contrôle est plus à même de respecter l'ensemble des objectifs liés à la lutte contre le travail illégal. Cette expérience est vraisemblablement un facteur central d'explication de la hausse du nombre d'infractions.

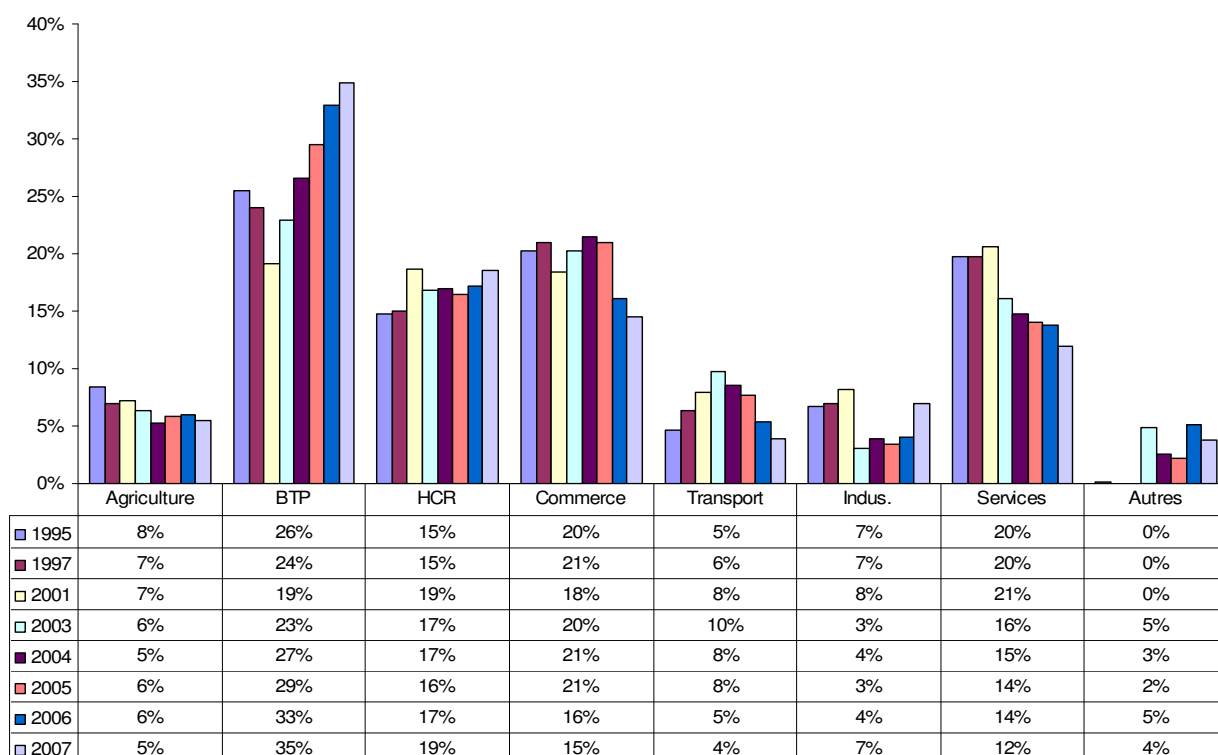
2.2 Plus d'un tiers dans le secteur du BTP

Avec plus d'un tiers des infractions relevées, le secteur du BTP continue la progression entamée depuis 2001 et reste le secteur le plus verbalisé. Ce fort taux de verbalisation doit se lire parallèlement au nombre de contrôles effectués dans ce secteur en 2006 et 2007 où plus de 33 000 entreprises ont fait l'objet d'un contrôle¹⁰.

La part du secteur des HCR connaît une nouvelle hausse en 2007 et représente désormais près d'un cinquième des infractions relevées. L'industrie voit également sa part augmenter de 4% en 2006 à 7% en 2007 et dépasse l'agriculture et les transports, qui poursuivent leur baisse relative, tout comme pour le commerce et les services, respectivement troisième (15%) et quatrième (12%).

¹⁰ Source : Bilans du plan national d'action 2006 et 2007 (DILTI). La comparaison avec l'enquête du plan national d'action reste partielle dans la mesure où, d'une part l'enquête sur la verbalisation inclut les procès verbaux dressés par la police et la gendarmerie, d'autre part tous constats d'infractions ne donnent pas lieu à un procès-verbal mais également à des principes de régularisation ou de notification et, enfin, il peut exister un décalage d'exercice entre le constat et la clôture du procès-verbal. Nonobstant, d'une manière générale et dans le cadre d'une mobilisation accrue des administrations, la hausse du nombre de contrôles a une influence directe sur les procès-verbaux dressés sur les secteurs définis dans le plan national d'action de la lutte contre le travail illégal comme prioritaires et, par suite, les plus contrôlés.

Graph 6: Répartition des infractions relevées par secteurs d'activité depuis 1995



2.3 La hiérarchie des infractions est stable depuis 2000

Le législateur définit les infractions de travail illégal selon six catégories : le travail dissimulé, l'emploi d'étrangers sans titre de travail, le marchandage, le prêt illicite de main d'œuvre, la fraude aux revenus de remplacement et le cumul irrégulier d'emplois. Une dernière catégorie (« Autres infractions »¹¹) vient compléter l'information disponible.

Largement majoritaire pour chacune des années, la part des infractions liées au travail dissimulé a tendance à décroître depuis 2001 au profit de la part de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail et de celle de marchandage et prêt illicite de main d'œuvre.

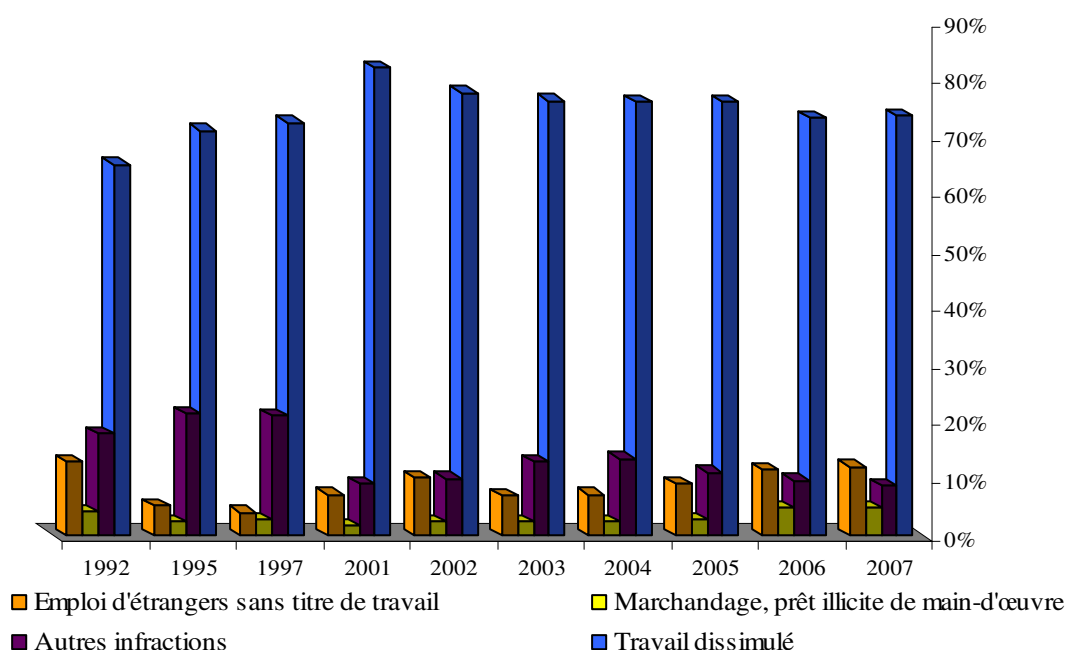
¹¹ Emploi d'enfant -16 ans, Responsabilité des personnes morales art.225-13 à 225-15, Abus de vulnérabilité condition de travail ou hébergement, Non présentation du RUP... Cette catégorie regroupe une trentaine d'infractions qui, additionnées, représentent 8,9% du total des infractions.

Tableau 7 : Répartition des principales infractions relevées dans les procès-verbaux depuis 2003

Principales infractions	2003	2004	2005	2006	2007
Travail dissimulé	6 545	7 301	7 443	10 894	13 865
<i>dont activité</i>	<i>2 260</i>	<i>2 514</i>	<i>2 291</i>	<i>3 405</i>	<i>4 481</i>
<i>dont salarié</i>	<i>4 285</i>	<i>4 787</i>	<i>5 152</i>	<i>7 489</i>	<i>9 384</i>
Emploi d'étrangers sans titre de travail	604	690	898	1 695	2 265
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	199	225	278	717	901
Fraude aux revenus de remplacement	84	45	48	70	151
Cumul irrégulier d'emplois	38	58	48	62	53
Autres infractions	1 115	1 292	1 082	1 429	1 629
Total des infractions	8 585	9 611	9 797	14 867	18 864

NB : le tableau détaillé de l'ensemble des infractions se trouve en annexe 1

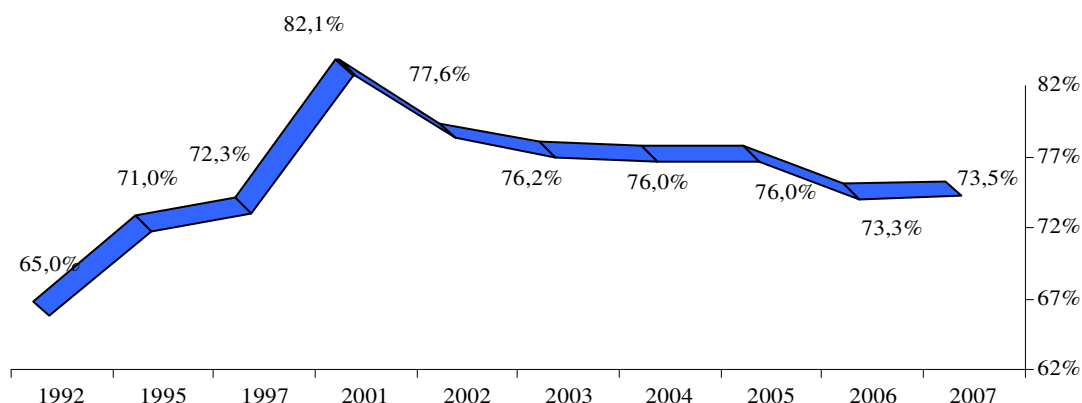
Grappe 7: Répartition par type d'infractions constatées depuis 1992



2.31 La dissimulation de salariés représente les 2/3 des infractions de travail dissimulé

L'exercice d'une activité de production, de fabrication, de prestation de services, de vente ect... entraîne l'accomplissement de plusieurs formalités et le respect d'obligations sociales et fiscales de la part de l'entrepreneur, c'est-à-dire de l'opérateur économique responsable de cette activité professionnelle. Il en est de même lors de l'embauche et de l'emploi de salariés. L'omission volontaire et délibérée de ces formalités déclaratives et de ces obligations constitue le délit de travail dissimulé.

Graphe 8: Evolution de la part relative de l'infraction de travail dissimulé depuis 1992



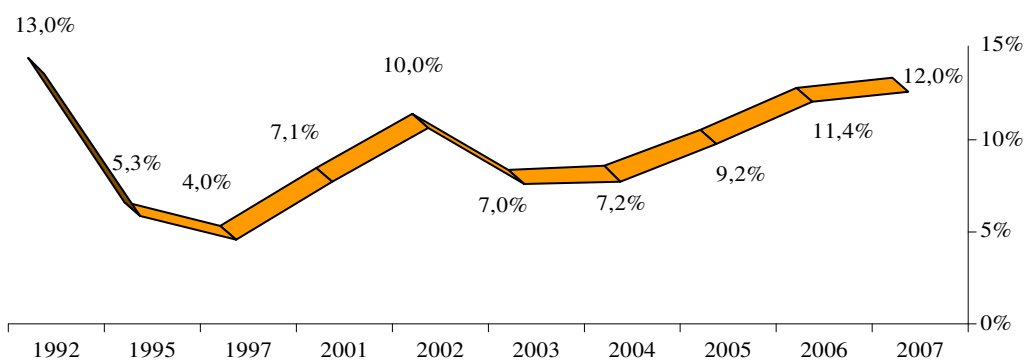
- La dissimulation d'une activité économique consiste pour un entrepreneur à exercer une activité professionnelle en omettant volontairement d'effectuer des formalités déclaratives obligatoires. Ce type d'infraction représente en 2007 un « petit » tiers des infractions liées au travail dissimulé et 24% du total des infractions. On peut observer la forte hausse des infractions liées à un défaut de déclaration sociale (+ 556 infractions) et fiscale (+ 432 infractions). Cette hausse peut être due à l'influence des administrations participant aux contrôles (notamment Urssaf et inspection fiscale). En part relative, le défaut de déclaration sociale devient la première infraction (42%) en matière de dissimulation d'activité, devant le défaut d'immatriculation de l'entreprise, qu'elle soit entreprise principale ou secondaire (38%).
- La dissimulation d'emploi salarié résulte de l'omission volontaire d'une formalité administrative obligatoire concernant l'emploi du salarié (notamment la déclaration préalable à l'embauche et par suite la remise d'un bulletin de paie). Cette infraction représente deux gros tiers de l'infraction de travail dissimulé en 2007 (68%), et 34% du total des infractions.
Elle recouvre, à l'instar des années précédentes, des situations très distinctes. Ainsi, l'infraction de dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de déclaration préalable à l'embauche représente plus des deux tiers des infractions liées à la dissimulation d'emploi salarié et celle concernant la dissimulation partielle d'heures travaillées représente plus de 5%. De plus, l'infraction la plus fortement en hausse est celle de la dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de fiche de paie (+ 500 infractions) avec un poids de 9%.
Ces deux dernières infractions tendent à conforter le constat émis par les agents de contrôle sur le transfert des organisations frauduleuses d'une absence de déclaration vers une sous déclaration ou déclaration partielle. En effet, il est utile de rappeler que lorsque le nombre d'heures travaillées (heures normales ou supplémentaires) porté sur le bulletin de paie ne correspond pas à celui que le salarié a effectivement réalisé dans le mois considéré, l'infraction est commise.

2.32. L'infraction de l'emploi d'étrangers sans titre de travail a triplé en 4 ans

Seuls les services de la police, de la gendarmerie, de l'inspection du travail et des douanes ont compétence pour relever l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail. En 2007, ces infractions ont été constatées à 55 % par la police, à 27 % par la gendarmerie et à 16 % par les inspections du travail.

En 2007, 2 265 infractions d'emplois d'étrangers sans titre de travail ont été constatées (1 695 en 2006, 898 en 2005, 690 en 2004 et 604 en 2003). La part relative de cette infraction dans l'ensemble de la verbalisation est en augmentation pour la quatrième année consécutive (12,0 % en 2007 contre 11,4 % en 2006 et 9,2 % en 2005).

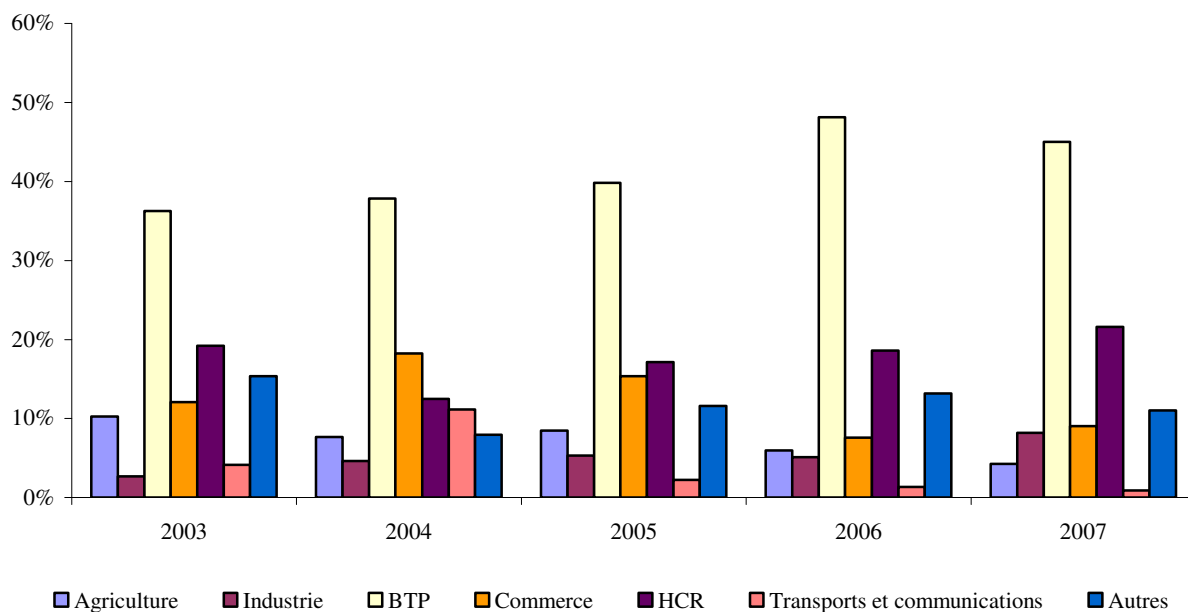
Graph 9 : Evolution de la part relative de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail depuis 1992



Le taux de cette infraction relevée dans les procès-verbaux recouvre des réalités distinctes selon les secteurs prioritaires.

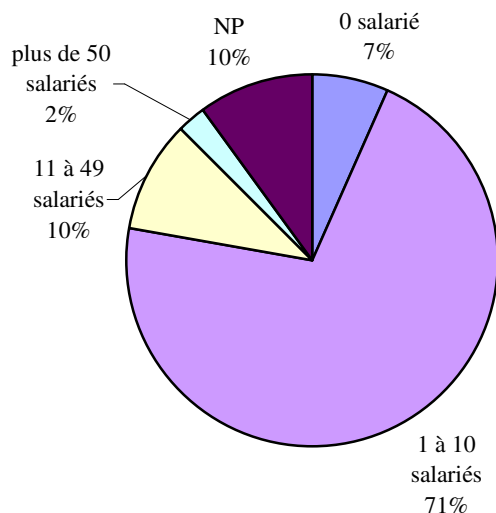
En 2007, la prédominance du secteur du BTP demeure, même si elle baisse par rapport à 2006. Conformément au constat effectué en 2006, on observe la croissance régulière du secteur des HCR, qui représente désormais plus d'un cinquième (22%) des infractions verbalisées. De même, le secteur de l'industrie poursuit la hausse entamée en 2003, où il représentait 3% de la verbalisation de cette infraction, pour s'établir à 8% en 2007.

Graphe 10 : Répartition de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par secteur d'activité depuis 2003



Les petites structures demeurent les plus concernées par ce type d'infraction. La part des entreprises de 1 à 10 salariés augmente de 8 points en un an (63% en 2006 à 71% en 2007), et celle des mono-entreprises de 6 points (1% en 2006 à 7% en 2007). La part des entreprises de plus de 10 salariés est en très légère hausse (11% en 2006 contre 12% en 2007).

Graphe 11 : Répartition de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par taille d'entreprises en 2007

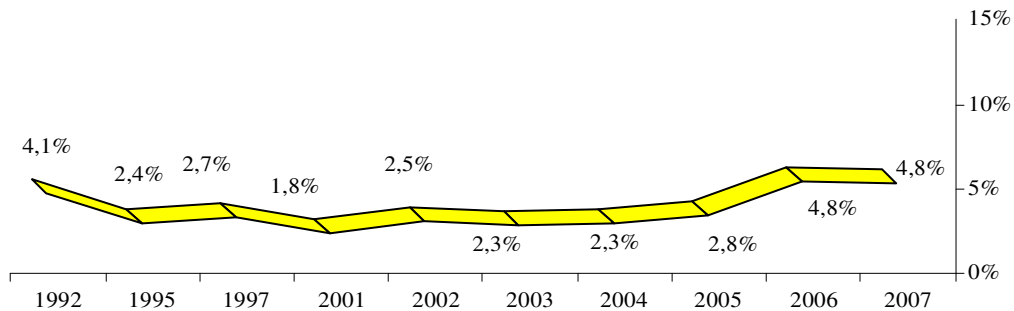


2.33 Prêt illicite de main d'œuvre et marchandage sont mieux appréhendés

Passé de 2,8% à 4,8% entre 2005 et 2006, la part du prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage est maintenue en 2007 malgré la hausse générale du nombre d'infraction. L'infraction est concentrée pour les deux tiers dans le secteur du BTP, ce qui se doit d'être

rapproché des principales remarques faites par les agents verbalisateurs pour le rapport sur le bilan national d'action 2007, notamment la grande difficulté à obtenir les éléments, au demeurant obligatoires, nécessaires au contrôle pour établir la réalité de la sous-traitance entre deux entreprises.

Graphe 12 : Evolution de la part relative des infractions prêt illicite de main d'œuvre et marchandage depuis 1992



- Le délit de marchandage (28 % du total)

L'article L. 312-7 qui interdisait la tenue de bureaux de placement payant a été abrogé. Désormais sont autorisées toutes les opérations de fourniture de main d'œuvre, autrement dit le placement des travailleurs auprès d'entreprises pour que celles-ci les embauchent et les emploient, que ces opérations soient réalisées dans un but lucratif ou non. Cependant, pour être légales, les opérations de fourniture de main d'œuvre doivent ne pas causer de préjudice au salarié fourni ni éluder l'application de la loi, du règlement ou de la convention collective. Dans le cas contraire, l'opérateur commet le délit de marchandage défini par l'article L. 125-1 du CT.

- Le prêt illicite de main d'œuvre (72 % du total)

Seules les entreprises de travail temporaire déclarées à l'inspection du travail et titulaires d'une garantie financière sont autorisés par la loi à effectuer des opérations de prêt exclusif de main-d'œuvre dans un but lucratif. Dès lors, selon l'article L125-3 du CT, toute opération à but lucratif de prêt de salariés effectués par une entreprise qui fournit ce personnel à une entreprise utilisatrice en dehors des règles du travail temporaire est délictueuse.

3. Les auteurs et les salariés concernés par les infractions de travail illégal

3.1 Plus de 10 000 auteurs et de co-auteurs verbalisés.

L'enquête de la verbalisation recense 10 047 auteurs d'infractions de travail illégal.

Tableau 8: Nombre d'auteurs depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre d'auteurs	5 785	7 188	7 341	8 836	10 047
Moyenne	1,03	1,14	1,11	1,18	1,23

Le fait qu'un procès verbal recense plusieurs auteurs recouvre trois cas de figure distincts :

- une co-responsabilité de fait au sein d'une entreprise ;
- une incrimination du client ou du donneur d'ordre direct, qui en recourant sciemment au travail dissimulé, peut également être sanctionné si sa mauvaise foi est établie ;
- une incrimination des personnes qui ont recours par personne interposée ou par un intermédiaire à l'auteur d'un travail dissimulé. Cette incrimination vise le dirigeant de fait derrière l'homme de paille ou le prête nom, le maître d'ouvrage, le donneur d'ouvrage, l'entrepreneur titulaire, le fabricant, c'est-à-dire les véritables bénéficiaires des travaux de la prestation.

En tout état de cause, plus le nombre d'auteurs concernés par procès-verbal est élevé, plus les corps de contrôle ont affaire à des montages de complexité croissante.

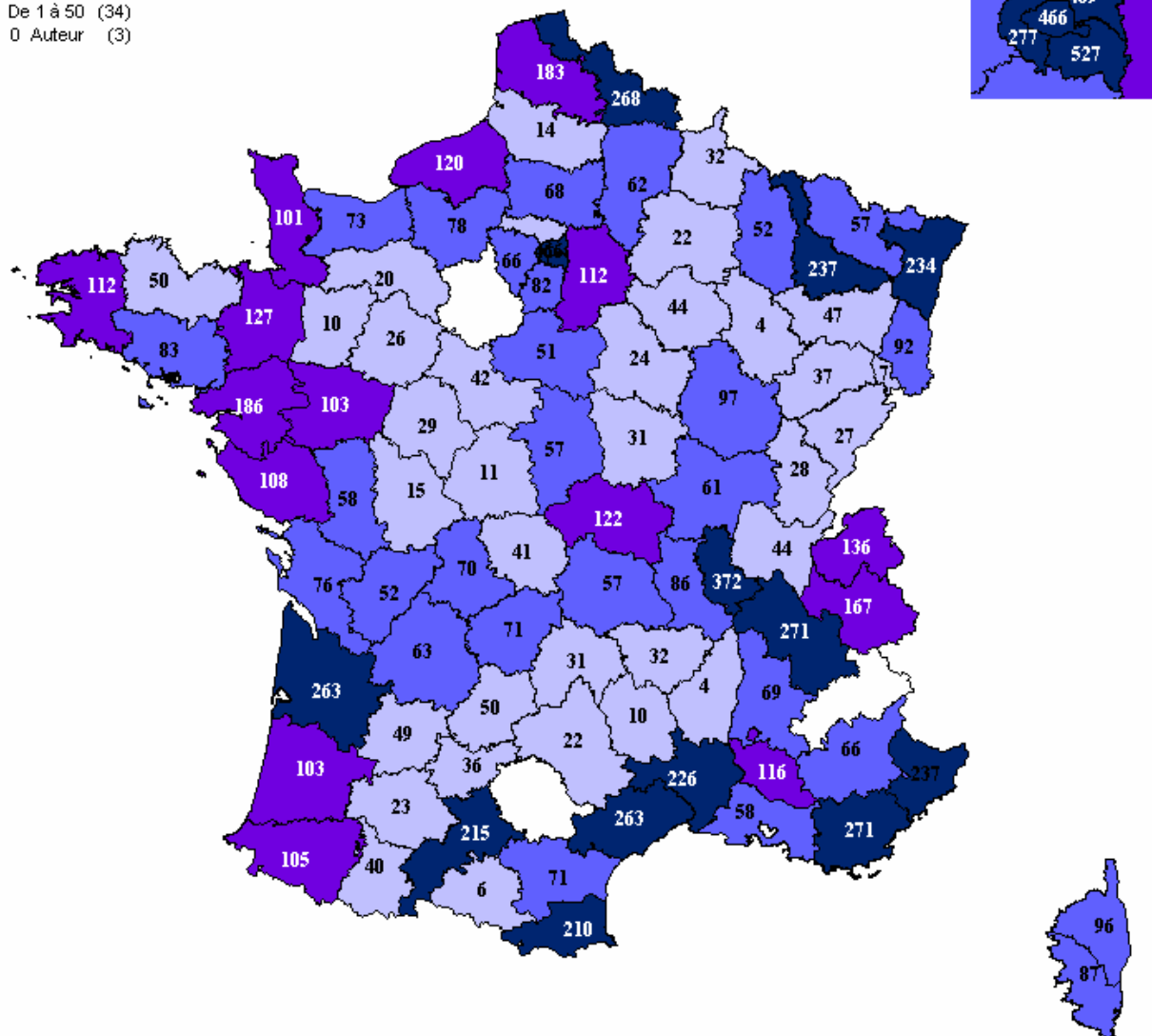
Sur les 9 579 auteurs verbalisés en métropole¹², leur répartition par département est en corrélation avec celle du nombre de procès-verbaux. On retrouve ainsi parmi les départements de tête les mêmes que précédemment (les quatre franciliens, le Rhône, le Var, le Nord, la Gironde, l'Hérault et la Meurthe et Moselle). Ces dix premiers départements comptabilisent 35 % du total des auteurs dont 17,6% pour les quatre départements franciliens.

En 2007, la moyenne par département répondant est de 102 auteurs et la médiane de 66¹³.

¹² Le nombre d'auteurs des départements ultra marin est de 468, soit 5% du total national.

¹³ Cf. note de bas de page n°6

Carte 4 : Répartition des auteurs par département en 2007



3.2 L'éventail des nationalités des auteurs d'infractions reste étendu

Cette nouvelle enquête recense plus de 100 nationalités distinctes en 2007 (90 en 2006 et 81 en 2005). Sur l'ensemble des infractions constatées, 65% sont le fait d'auteurs de nationalité française et 85 % des hommes (respectivement 67 % et 85 % en 2006). Parmi les auteurs de nationalité étrangère, les deux tiers sont le fait de 10 premières nationalités recensées (66 %) et les trois-quarts des vingt premières (87 % en 2006 et 89 % en 2005).

La répartition des auteurs selon la nationalité étrangère est différente de celle observée en 2006 puisque les infractions effectuées par auteurs de nationalité chinoise et tunisienne a plus que doublé. On peut y voir les effets des contrôles opérés dans la restauration et le bâtiment en 2007.

Tableau 9: Répartition des auteurs par nationalité en 2007

Répartition des infractions par nationalité d'auteur	Toutes infractions	Défaut d'immatriculation de l'entreprise	Défaut de déclaration fiscale	Défaut de déclaration sociale	Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	Dissimulation partielle d'heures travaillées	Prêt illicite de main d'oeuvre	Emploi d'étranger sans titre de travail
UE-27	70,4%	84,0%	84,3%	73,8%	66,7%	69,0%	77,7%	71,8%	77,7%	54,2%
Pays tiers	24,3%	11,1%	14,4%	19,8%	26,9%	24,4%	17,9%	16,6%	17,5%	43,1%
non précisé	5,3%	4,9%	1,3%	6,4%	6,4%	6,6%	4,4%	11,6%	4,7%	2,7%
Dont										
France	12 251	1 311	676	1 293	3 910	1 099	311	332	367	1 090
Turquie	1577	54	29	121	591	144	39	23	47	344
Chine	592	4	9	32	220	38	13	10	3	188
Tunisie	488	16	15	47	170	57	4	8	18	104
Maroc	484	25	11	50	187	37	3	11	10	79
Algérie	390	16	4	25	174	41	4	9	3	68
Portugal	290	26	13	23	97	20	7	0	29	41
Pologne	185	15	4	10	32	6	0	0	42	23
Pakistan	147	4	4	7	60	13	1	2	5	36
Italie	144	14	9	15	43	10	4	3	6	26
Royaume-Uni	104	14	10	18	29	11	1	1	2	7
Roumanie	94	14	5	8	29	6	0	1	2	13
Egypte	69	1	2	7	31	4	1	1	3	18
Côte d'Ivoire	61	0	4	10	12	13	0	3	0	9
Serbie	60	1	4	4	23	7	0	0	7	9
Cameroun	51	5	3	6	18	6	0	1	0	8
Pays-Bas	42	6	4	4	10	1	8	1	1	3
Allemagne	40	5	1	5	11	3	0	0	3	3
Inde	38	0	1	4	19	3	0	1	0	6
Congo	37	3	3	6	12	2	0	0	0	8
Haïti	29	6	3	5	7	3	0	0	0	4

NB : le tableau portant sur 2006 se trouve en annexe 2

L'analyse par ventilation d'infractions permet de montrer que les français sont majoritaires dans toutes les catégories d'infraction et représente 48% en 2007 de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail.

Il est intéressant de constater qu'en 2007, le pourcentage de l'infraction de prêt illicite de main d'œuvre pour les auteurs de nationalité française est supérieur de près de 7 points à celui de 2006 (61,9% en 2007 55,3% en 2006). Cette augmentation résulte certainement d'une meilleure perception des différents interlocuteurs, notamment français, dans les montages frauduleux liés à la prestation internationale de service. En effet, la présence des auteurs de nationalité étrangère pour l'infraction de prêt illicite de main d'œuvre est due au phénomène de sous-traitance en cascade, particulièrement fréquent dans le secteur du BTP. Sachant que cette

sous-traitance se réalise pour une part entre étrangers (de ceux de deuxième, troisième rang ou plus encore) et que celle-ci engendre la saisine des auteurs, l'explication de la surreprésentation des auteurs étrangers dans ce type d'infraction est implicite, mais infléchie cette année par les auteurs nationaux.

Pour l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre, environ un salarié sur deux concerné par cette infraction est de la même nationalité que l'auteur quand celui-ci est de nationalité étrangère¹⁴. De fait, la surreprésentation des étrangers comme auteurs de ce type d'infractions laissent penser l'existence plus que probable d'un phénomène de filières au sein d'une même nationalité.

La répartition par département montre deux grandes zones de concentration pour cette infraction : l'Ile-de-France et le sud de la France (Alpes-Maritimes, Haute-Garonne, Gironde, Hérault et Gard). Sur les 2 209 auteurs recensés sur la métropole¹⁵, Paris et la région Ile de France effectuent 29 % des constats. Les 11 départements qui ont verbalisé plus de 50 auteurs réalisent plus de la moitié des constats de cette infraction (56 %).

En 2007, la moyenne par département répondant est de 24 auteurs et la médiane de 9¹⁶.

Le nombre de départements pour lesquels le nombre d'auteurs est nul s'explique par deux raisons majeures. Les biais statistiques, énoncés en infra, prennent une importance notable eu égard au morcellement de l'échantillon. Ainsi, les 9 départements pour lesquels l'information est manifestement incomplète, mais plus encore, les départements pour lesquels tous les corps administratifs n'ont pas correctement transmis leurs procès verbaux, peuvent expliquer certaines couleurs (par exemple, le département du Nord n'a pas centralisé les procédures effectuées par la police en 2007). Pour autant, le constat de cette infraction semble revêtir des réalités très distinctes selon les régions car il est fortement lié à la densité de population et au tissu économique local.

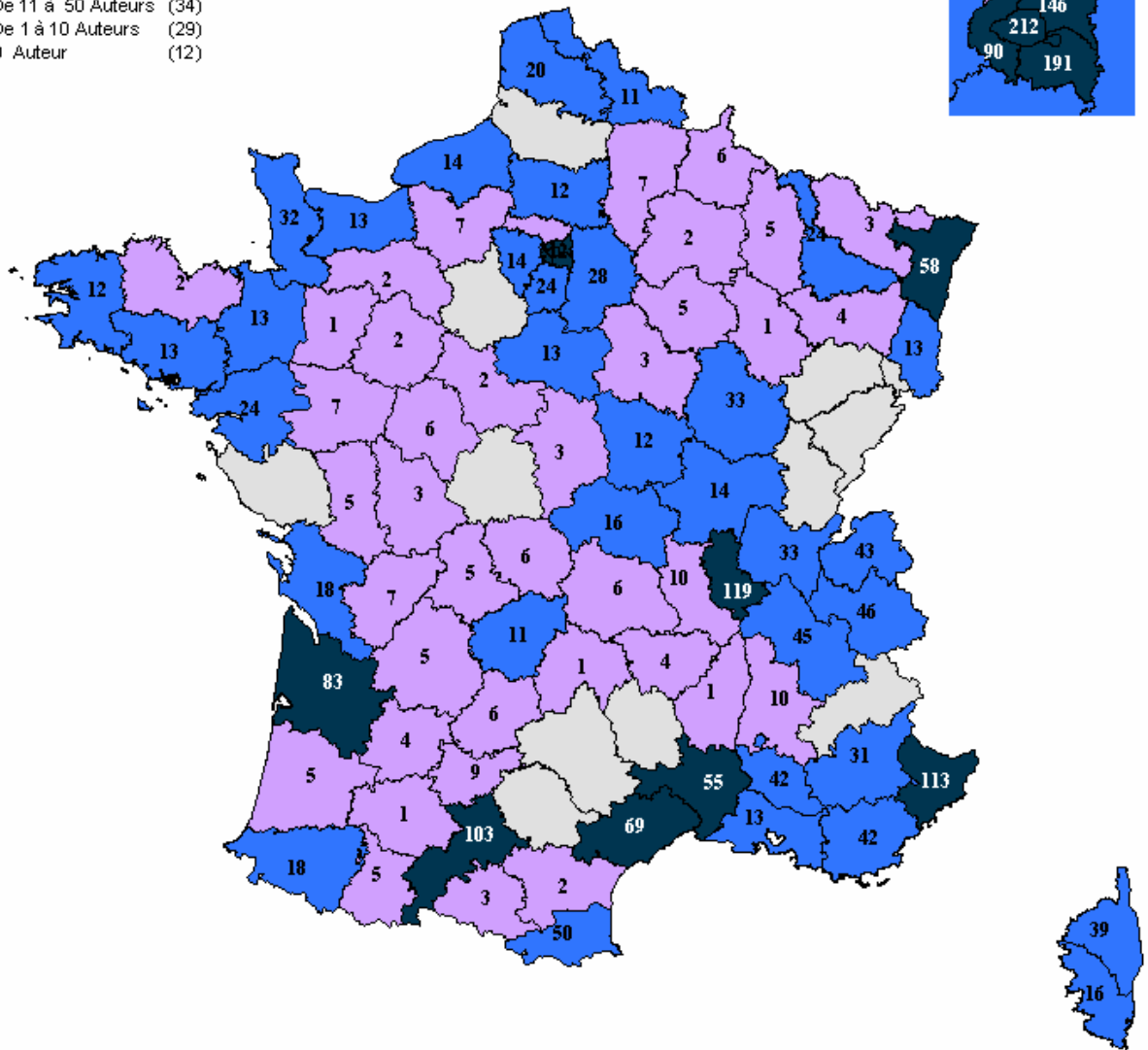
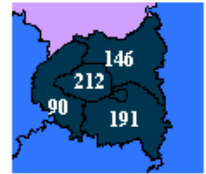
¹⁴ Les auteurs de nationalité française ainsi que les auteurs des nouveaux états membres, et par conséquent leurs salariés victimes ont été exclus de cette statistique qui ne porte donc que sur la moitié du nombre de salariés victimes de cette infraction.

¹⁵ Sur les 2 265 auteurs verbalisés sur cette infraction, 56 ressortent des départements et territoire d'Outre mer dont 39 en Guadeloupe.

¹⁶ Cf. note de bas de page n°6

Carte 5 : Répartition des auteurs de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par département en 2007

- > 50 Auteurs (11)
- De 11 à 50 Auteurs (34)
- De 1 à 10 Auteurs (29)
- 0 Auteur (12)



3.3 Près de 20 000 personnes concernées par les infractions sur le travail illégal

L'enquête recense près de 20 000 personnes concernées par la verbalisation des infractions de travail illégal en 2007 (+22% par rapport à 2005) c'est-à-dire les victimes retrouvées dans les situations d'infractions relevées et verbalisées.

Tableau 10: Nombre de victimes depuis 2003

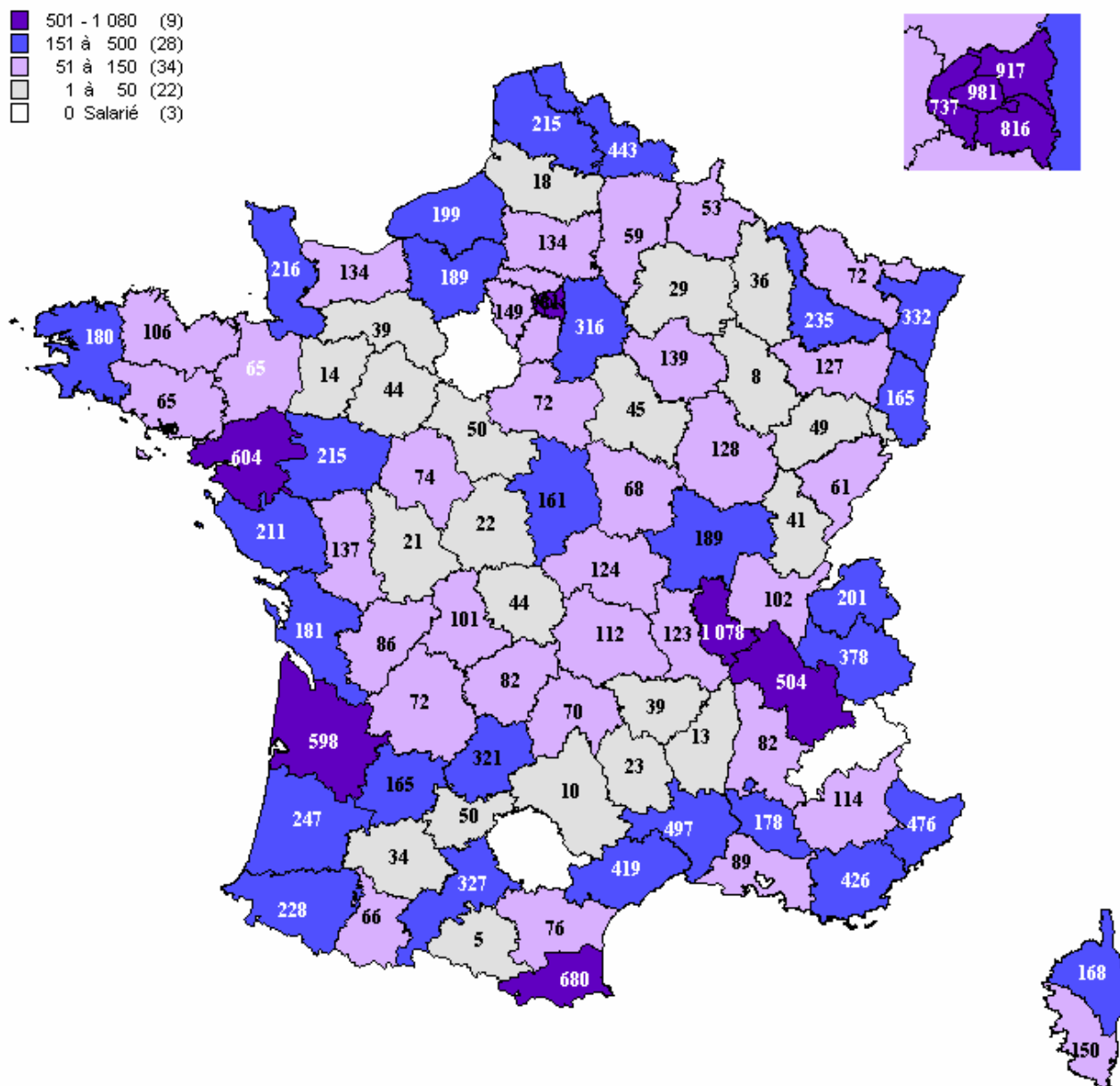
	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de victimes	10 457	13 071	13 234	15 855	19 419
Moyenne	1,87	2,08	2,01	2,11	2,37

Sur les 18 327 victimes recensées sur la métropole, Paris et la région Ile de France effectuent 29 % des constats. Les 10 premiers départements recensent 40 % des salariés. La liste des départements se modifie par rapport à celle des procès-verbaux avec l'inclusion des Pyrénées Orientales, de la Loire Atlantique et du Gard. Pour ces départements, on constate un nombre moyen de victimes par procès-verbal compris entre 4 et 5.

En 2007, la moyenne par département répondant est de 197 victimes et la médiane de 116¹⁷.

¹⁷ Cf. note de bas de page n°6

Carte 6 : Répartition des victimes par département en 2007



3.31 Six salariés sur dix sont des ouvriers, qualifiés et non qualifiés

Pour la deuxième année consécutive, la DILTI publie une analyse par catégorie socioprofessionnelle des salariés victimes de travail illégal. Contrairement à l'année 2006, où le clivage en matière de nationalité s'opérait selon le découpage traditionnel Français/Etrangers, les périmètres sont définis cette année en fonction de l'appartenance ou non à l'Union Européenne. Ce redécoupage s'imposait, au vu de la législation en vigueur sur le marché de travail (notamment par rapport aux deux listes des métiers en tension¹⁸).

¹⁸ La première liste ouvre 152 métiers aux travailleurs des nouveaux Etats membres de l'UE alors que la seconde liste ouvre, elle, 30 métiers en tension aux ressortissants des pays tiers. Elles ont été rendues officielles par les arrêtés du 18 janvier 2008.

Cette statistique est difficile à interpréter car l'information est disponible pour moins de 75% des salariés. Par ailleurs, la catégorisation des salariés par les rédacteurs de procès-verbaux est parfois arbitraire, notamment pour les employés qui exercent des tâches polyvalentes dans l'entreprise (chauffeur et livreur-coursier par exemple). Malgré ces imperfections, qui méritent un travail complémentaire en vue d'améliorer la qualité de l'information disponible, l'analyse de la répartition des emplois en 2007 apporte les enseignements suivants :

- la hiérarchie globale est peu modifiée par rapport à 2006, avec le même trio de tête (ouvriers non qualifiés du bâtiment, employés de l'hôtellerie-restauration, ouvriers qualifiés du BTP) ;
- pour les salariés communautaires, les catégories liées au BTP « ouvriers non qualifiés du bâtiment », « ouvriers qualifiés du BTP », « ouvriers non qualifiés des travaux publics », « ouvriers qualifiés du bâtiment (artisanal) » sont les plus importantes par rapport à l'emploi total. Les salariés du BTP devance les employés de l'hôtellerie-restauration dans un rapport allant de 1 à 2 ;
- pour les salariés provenant de pays tiers, ces catégories sont également les plus importantes par rapport à l'emploi total et devance les deux catégories « d'ouvriers cuisiniers » et « d'ouvriers qualifiés des métiers de bouche » dans un rapport allant de 1 à 6 ;
- les ouvriers non qualifiés représentent 56 % de l'ensemble des ouvriers.

Tableau 11: Répartition des emplois et CSP en 2007

CSP	Intitulé de l'emploi	total	Salarié de nationalité ...			
			UE	Rang	étrangère	Rang
Ouvriers	ONQ du bâtiment	3,51	1,95	2	1,56	1
Employés	Hôtellerie-restauration	2,84	2,05	1	0,79	3
Ouvriers	OQ du BTP	2,46	1,48	3	0,98	2
Employés	Vendeurs	1,64	1,25	4	0,40	4
Employés	Services divers	1,35	1,13	5	0,22	10
Ouvriers	Agricoles	1,26	0,88	6	0,38	5
Ouvriers	ONQ des travaux publics	0,61	0,37	7	0,24	9
Ouvriers	Cuisiniers	0,60	0,23	11	0,38	6
Employés	Agent de sécurité, surveillance	0,41	0,36	8	0,05	16
Ouvriers	Chauffeurs routiers	0,36	0,31	9	0,05	17
Ouvriers	OQ du bâtiment (artisanal)	0,34	0,24	10	0,11	11
Ouvriers	ONQ du textile et du cuir	0,27	0,01	19	0,26	7
Cadres	Cadres et professions intellectuelles supérieures Professionnels du spectacle	0,27	0,16	12	0,11	12
Ouvriers	OQ des métiers de bouche	0,26	0,15	13	0,11	13
Ouvriers	OQ de la couture	0,26	0,00	20	0,25	8
Ouvriers	Livreurs coursiers	0,20	0,14	15	0,06	15
Employés	Esthéticiens, coiffeurs (salariés)	0,19	0,10	16	0,08	14
Agriculteurs	Agriculteurs sur petite et moyenne exploitation	0,17	0,15	14	0,03	19
Ouvriers	Agents d'entretien	0,12	0,08	17	0,04	18
Employés	Agents et hôtesses d'accueil	0,07	0,07	18	0,00	20

NB : Afin de montrer à la fois la part relative de chaque catégorie d'emploi et le poids respectif des salariés de nationalité ressortissants de l'union européenne ou non, le tableau se présente sous forme de rapport qu'on peut donc lire en ligne et en colonne. Exemple : les ouvriers qualifiés du bâtiment (artisanal) sont 10 fois moins nombreux que les ouvriers non qualifiés du bâtiment et sont à 70% ressortissants communautaires. Le tableau portant sur 2006 se trouve en annexe 3.

3.32 Un salarié sur cinq concerné par l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail

Parmi le total des personnes concernées par les infractions de travail illégal, 3 661 salariés (19 %) sont concernés par l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail dont près de la moitié concentrée dans le BTP.

Tableau 12: Nombre de salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de victimes	742	1 063	1 196	2 771	3 661
% du total des salariés	7%	8%	9%	17%	19%

Tableau 13: Répartition des salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal par secteur d'activité en 2007

Secteurs d'activité	2007	%
Agriculture	225	6%
BTP	1766	48%
HCR	647	18%
Commerce	242	7%
Transport	28	1%
Indus.	385	11%
Services	46	1%
... aux entreprises	123	3%
... aux personnes et domestique	115	3%
Autres	84	2%
Total	3661	100%

Enfin, on constate une faible diversité des nationalités recensées : 72% des salariés sont de 10 nationalités différentes.

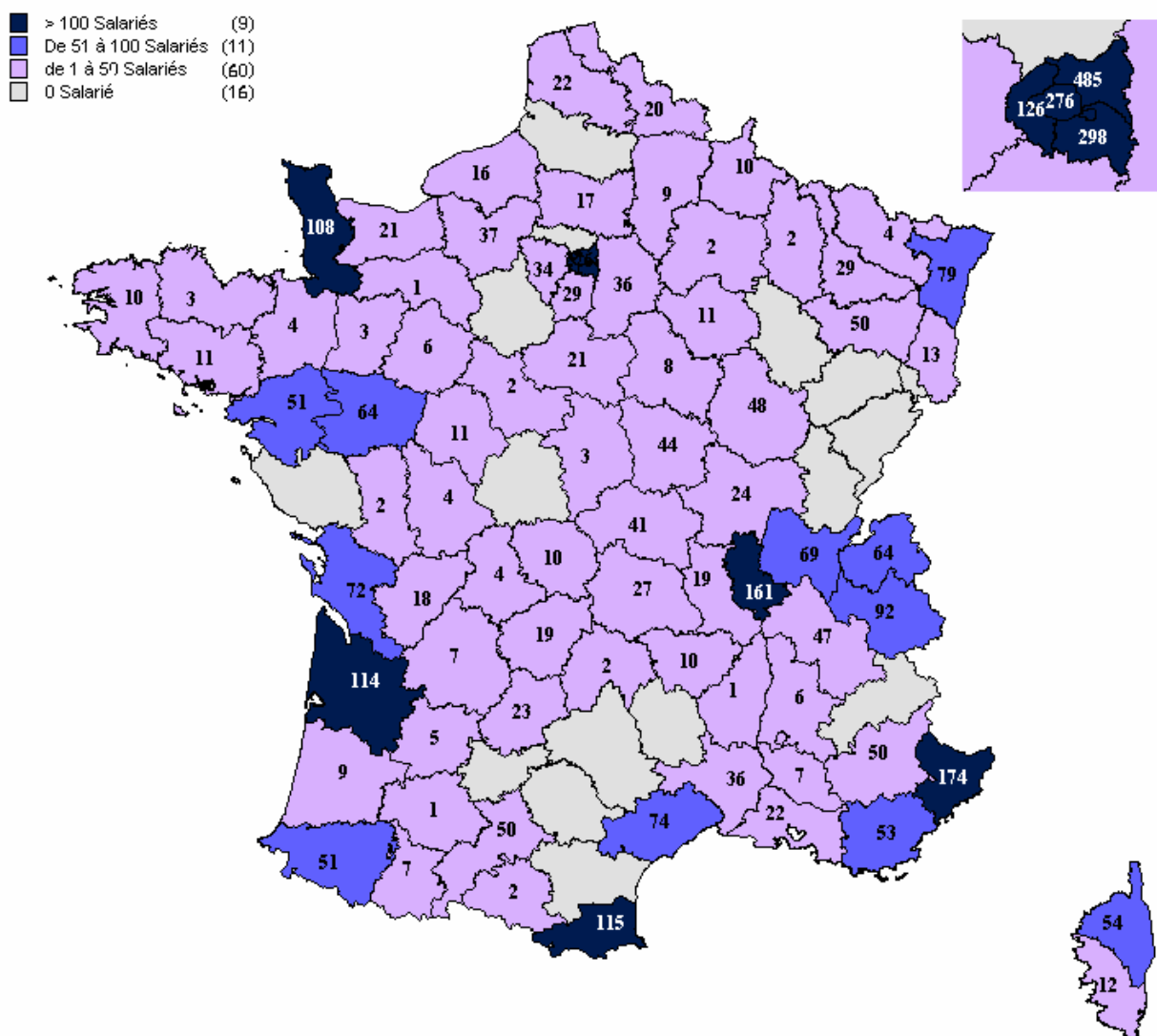
Tableau 14: Répartition des salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal par nationalité principale en 2007

	2006	%	2007	%
Chine	270	10%	519	14%
Pologne	284	10%	479	13%
Turquie	455	16%	404	11%
Roumanie	205	7%	390	11%
Algérie	173	6%	215	6%
Maroc	196	7%	175	5%
Tunisie	107	4%	152	4%
Bulgarie	82	3%	129	4%
Russie	122	4%	91	2%
Thaïlande	35	1%	79	2%

Sur les 3 582 des étrangers sans titre de travail recensés dans les procès verbaux de travail illégal en métropole¹⁹, Paris et la région Ile de France effectuent 33 % des constats. Les 10 premiers départements en comptabilisent 54 %. Outre les 4 départements franciliens et les grands départements urbains, cette liste se différencie de celle des victimes par l'entrée de la Manche et de la Savoie.

En 2007, la moyenne par département est de 39 victimes et la médiane de 12²⁰.

Carte 7 : Répartition des victimes de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par département en 2007



¹⁹ Sur les 2 265 auteurs verbalisés sur cette infraction, 56 ressortent des départements et territoire d'Outre mer dont 39 en Guadeloupe.

²⁰ Cf note de page n° 6

4. Analyse des secteurs

L'analyse intra sectorielle portant sur chacun des grands secteurs d'activité économique (Agriculture, BTP, Commerce, Hôtels Cafés Restaurants, Industrie, Services, Transports et Autres) permet de mieux appréhender les évolutions propres à chacun de ces secteurs.

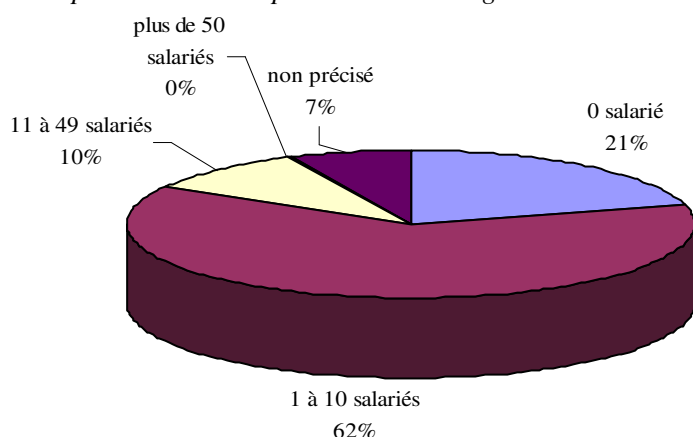
4.1 Agriculture

Le nombre d'infractions dans le secteur de l'agriculture augmente de 4% en 2007 par rapport à 2006. Avec trois-quarts des infractions, le travail dissimulé demeure de loin l'infraction la plus largement répandue et renforce sa part, au détriment de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail. La rubrique « autres » diminue (de 11% à 10% et de 12% à 9%). La part des infractions de marchandage et de prêt illicite de main d'œuvre est stable à 5% des infractions.

Tableau 15 : Répartition des principales infractions dans le secteur agricole depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	771	75%	692	71%	357	69%	330	72%
<i>dont activité</i>	249	24%	206	21%	78	15%	95	21%
<i>dont salarié</i>	522	51%	486	50%	279	54%	235	52%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	103	10%	103	11%	76	15%	53	12%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	49	5%	51	5%	30	6%	10	2%
Fraude aux revenus de remplacement	2	0%	4	0%	0	0%	0	0%
Cumul irrégulier d'emplois	5	0%	8	1%	0	0%	0	0%
Autres infractions	96	9%	122	12%	55	11%	63	14%
Total des infractions	1 026	100%	980	100%	518	100%	456	100%

Graph 13 : Répartition par taille d'entreprise du secteur agricole en 2007



Contrairement à l'année 2006, où le maraîchage dominait les autres sous-secteurs, l'année 2007, le trio de tête est resserré en 2007 avec les hausses de la viticulture (+33 infractions) et de l'élevage (+7 infractions) et la forte baisse du maraîchage (-90 infractions)

Tableau 16 : Répartition des principales infractions par sous- secteur agricole

Infraction de l'auteur	AGRICULTURE												Rappel 2006		Rappel 2004		
	2007												2006	Part relative	2004	Part relative	
	Culture des céréales	Marachage	Horticulture/pépinière	Viticulture	Elevage	Centre équestre	Jardinage paysagiste	Chasse	Exploitation forestière	Autre agriculture	Pêche, aquacult.	Total					Part relative
Diss. de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	17	57	20	66	46	19	33	3	1	47	35	344	36%	326	38%	190	42%
Emploi étranger sans titre de travail	1	20	7	27	6	2	10	2		19	0	94	10%	95	11%	53	12%
Défaut de déclaration sociale	5	16	5	15	18	5	11			19	23	117	12%	64	7%	51	11%
Défaut d'immatriculation de l'entreprise	8	7	4	6	15	2	19	2		20	3	86	9%	97	11%	47	10%
Diss. de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	8	11	6	6	22	6	7	2	1	7	3	79	8%	61	7%	11	2%
Défaut de déclaration fiscale	3	7	2	6	7	2	6			3	4	40	4%	71	8%	27	6%
Diss. partielle d'heures travaillées	1	6	2	5	8	2	2			5	2	33	3%	27	3%	33	7%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	1	4		4	3		10			6	2	30	3%	12	1%	11	2%
Prêt illicite de main d'oeuvre	2	4	3	6	3	3	3				0	24	2%	36	4%	9	2%
Contravention défaut de DPAE	3	3	1	5	2	1	2			3	4	24	2%	26	3%	8	2%
Marchandage	1	3				3	1				0	8	1%	15	2%	7	2%
Absence de RUP	1	4	1		1					4	0	11	1%	6	1%	4	1%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	0	4	2		2		1			1	0	10	1%	13	1%	4	1%
Non présentation du RUP				3		1				3		7	1%	18	2%	1	0%
Total	56	155	57	153	142	48	110	9	2	147	87	966	100	866	100	456	100

4.2 Le bâtiment et les travaux publics

A l'instar des autres secteurs, le BTP a pour principale infraction le travail dissimulé qui représente les deux tiers des infractions commises. Cependant, les parts relatives de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail et celles de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage sont largement supérieures à la moyenne nationale (respectivement 16 % contre 12 % en moyenne nationale et 9% contre 4,8 % en moyenne nationale).

Tableau 17 : Répartition des principales infractions dans le secteur BTP depuis 2004

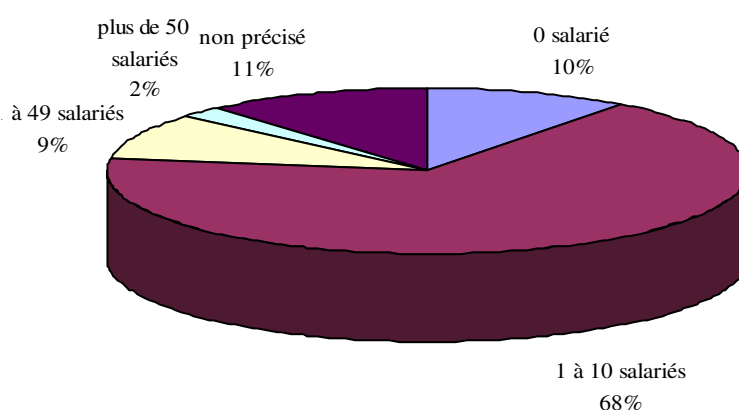
Principales infractions	2007	%	2006	%	2004	%
Travail dissimulé	4 312	66%	3 256	64%	1 887	74%
<i>dont activité</i>	1 220	19%	815	16%	533	21%
<i>dont salarié</i>	3 092	47%	2 441	48%	1 354	53%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	1 016	15%	829	16%	261	10%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	594	9%	477	9%	105	4%
Fraude aux revenus de remplacement	25	0%	14	0%	0	0%
Cumul irrégulier d'emplois	7	0%	7	0%	0	0%
Autres infractions	603	9%	538	11%	307	12%
Total des infractions	6 557	100%	5 121	100%	2 560	100%

NB : En raison de difficultés liées au traitement des statistiques, l'année 2005 n'est pas reprise dans ce tableau.

La catégorie des établissements de 1 à 10 salariés représente en 2007 68 % des établissements, part en croissance continue depuis 2004. Comme indiqué en 2006, ces petites entreprises interviennent en sous-traitance de dernier rang, ce qui paraît traduire la corrélation entre le travail illégal et certaines dérives de la sous-traitance de la main d'œuvre.

La part des entreprises de plus de 11 salariés progresse à nouveau (11% en 2007 contre 8% en 2006 et 3% en 2005), ce qui confirmerait l'idée selon laquelle de plus en plus de donneurs d'ordre ont vu leur responsabilité pénale mise en cause au regard des infractions commises par leurs sous-traitants.

Graphe 14 : Répartition par taille d'entreprise du secteur BTP en 2007



Le secteur de BTP est divisé en quatre groupes distincts dont les frontières sont difficiles à tracer. La répartition des infractions entre les différents groupes est relativement stable sur la période même si l'on constate que la part des travaux de construction est en repli (un peu moins des deux tiers des infractions en 2007) alors que celle des travaux de finition augmente.

Tableau 18 : Poids des différents sous-secteurs du BTP depuis 2004

	démolition et terrassement	travaux de construction	travaux d'installation	travaux de finition
2004	3%	76%	9%	12%
2005	3%	81%	8%	8%
2006	3%	72%	8%	16%
2007	3%	64%	8%	24%

La domination du secteur des travaux de construction ne signifie pas que les acteurs de ce sous-secteur ont des comportements plus frauduleux que les autres, mais est directement liée à la composition, large et floue de cette catégorie. En effet, un entrepreneur du BTP qui effectue tous les travaux d'une construction (en rénovation notamment) se trouve classé dans cette catégorie alors qu'une entreprise spécialisée sur un domaine (peinture, carrelage, menuiserie etc...), se trouvera classée ailleurs.

La hiérarchie des sous-secteurs est stable par rapport à 2006, avec la domination des travaux de construction (même si la part de ce sous-secteur baisse en passant des trois quarts des infractions en 2006 aux deux tiers en 2007).

Tableau 19 : Répartition des infractions par sous-secteur du BTP

Infractions	BATIMENT TRAVAUX PUBLICS						Rappel 2006		Rappel 2004	
	2007						2006	Part relative	2004	Part relative
	Démolition et terrassement	Travaux de construction	Travaux d'installation	Travaux de finition	TOTAL	Part relative				
Défaut d'immatriculation de l'entreprise	19	209	54	84	366	6%	310	6%	275	11%
Défaut de déclaration fiscale	7	169	21	59	256	4%	99	2%	66	3%
Défaut de déclaration sociale	22	394	36	146	598	9%	324	7%	192	8%
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	58	1394	172	482	2106	32%	1672	34%	1 026	40%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	17	355	43	158	573	9%	390	8%	174	7%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	2	128	16	55	201	3%	157	3%	136	5%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	4	51	8	18	81	1%	68	1%	18	1%
Contravention défaut de DPAAE	2	49	5	25	81	1%	39	1%	35	1%
Marchandage	1	99	36	51	187	3%	102	2%	36	1%
Prêt illicite de main d'oeuvre	8	268	42	89	407	6%	318	7%	69	3%
Emploi étranger sans titre de travail	27	659	72	258	1016	15%	795	16%	261	10%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger		18	6	4	28	0%	23	0%	31	1%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	7	78	8	33	126	2%	146	3%	9	0%
TOTAL	193	4211	555	1598	6557	100%	4 849	100%	2 560	100%

4.3 Les hôtels, cafés et restaurants

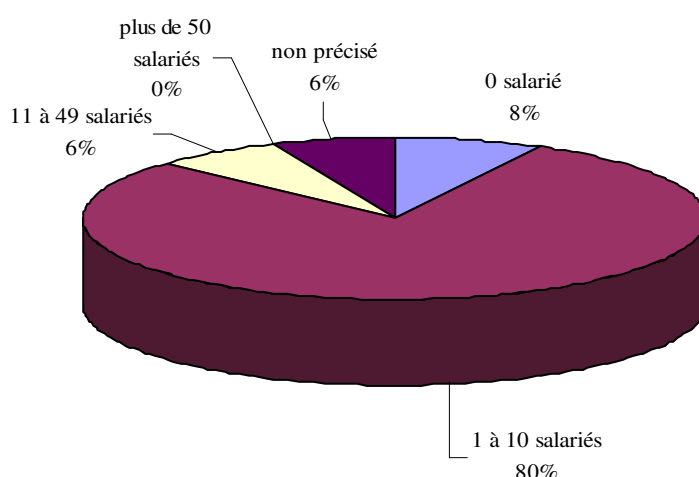
Dans la lignée de l'enquête 2006, le secteur des HCR demeure marqué par l'importance du travail dissimulé (trois quarts des infractions en 2007) et par un niveau d'emploi d'étrangers sans titre de travail supérieur à la moyenne nationale (14% contre 12 %). Cumulées, ces infractions représentent près de 90% du total des infractions dans ce secteur, liées à la relation directe entre employeur et employés.

Tableau 20 : Répartition des principales infractions dans le secteur HCR depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	2 574	74%	1 884	76%	1 361	81%	1 342	82%
<i>dont activité</i>	502	14%	340	14%	255	15%	238	15%
<i>dont salarié</i>	2 072	60%	1 544	62%	1 106	66%	1 104	67%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	487	14%	299	12%	154	9%	126	8%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	9	0%	9	0%	5	0%	1	0%
Fraude aux revenus de remplacement	7	0%	8	0%	0	0%	0	0%
Cumul irrégulier d'emplois	7	0%	8	0%	0	0%	0	0%
Autres infractions	394	11%	274	11%	164	10%	169	10%
Total des infractions	3 478	100%	2 482	100%	1 684	100%	1 638	100%

La répartition des infractions par taille d'établissement fait apparaître la prépondérance des entreprises de moins de 10 salariés (88% du total).

Graphe 15 : Répartition par taille d'entreprise du secteur HCR en 2007



Le secteur des HCR est divisé en six groupes distincts bien identifiés. La tendance générale observée les années précédentes s'accroît en 2007 où, pour la première fois, la restauration

traditionnelle concentre plus de la moitié des infractions du secteur (55% contre 49% en 2006). Le sous-secteur des café-tabac voit sa part diminuer à nouveau et ne représente plus que 14% des infractions, contre 26% en 2003.

Tableau 21 : Poids des différents sous-secteurs des HCR depuis 2003

	Hôtel	Restauration tradition	Restauration rapide	Café, tabacs	Restauration collective	Autre
2004	6%	49%	17%	25%	0%	2%
2005	7%	46%	17%	28%	0%	1%
2006	8%	49%	21%	18%	1%	3%
2007	6%	55%	22%	14%	1%	1%

Dans ce secteur, la restauration traditionnelle (55% des infractions) arrive devant la restauration rapide, dont la part relative augmente (21% des infractions en 2007 contre moins de 20% en 2006).

Tableau 22 : Répartition des infractions par sous-secteur du HCR

Infraction de l'auteur	HOTELS ET RESTAURANTS 2007								Rappel 2006		Rappel 2004	
	Hôtels	Autre hébergement	Restauration traditionnelle	Restauration rapide	Café, tabacs	Restauration collective	TOTAL	Part relative	2006	Part relative	2004	Part relative
Défaut immatriculation de l'entreprise	14	5	47	30	24	1	121	3%	111	4%	95	6%
Défaut de déclaration fiscale	6	6	38	24	15	1	90	3%	26	1%	21	1%
Défaut de déclaration sociale	15	7	160	65	40	4	291	8%	197	8%	122	7%
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	77	13	763	348	233	15	1449	42%	1096	43%	887	54%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	19	3	231	85	65	5	408	12%	278	11%	144	9%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	3	1	12	8	7		31	1%	33	1%	28	2%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	8		76	25	21	1	131	4%	132	5%	45	3%
Contravention défaut de DPAAE	8	2	31	11	13	4	69	2%	48	2%	38	2%
Prêt illicite de main d'oeuvre			5				5	0%	14	1%	1	0%
Emploi étranger sans titre de travail	33	2	314	98	36	4	487	14%	324	13%	126	8%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	10		13	3	3		29	1%	14	1%	5	0%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	5	1	47	8	1		62	2%	31	1%	3	0%
Marchandage	3		1				4	0%	4	0%	0	0%
TOTAL	218	48	1925	759	491	37	3478	100%	2553	100%	1638	100%

4.4 Le commerce

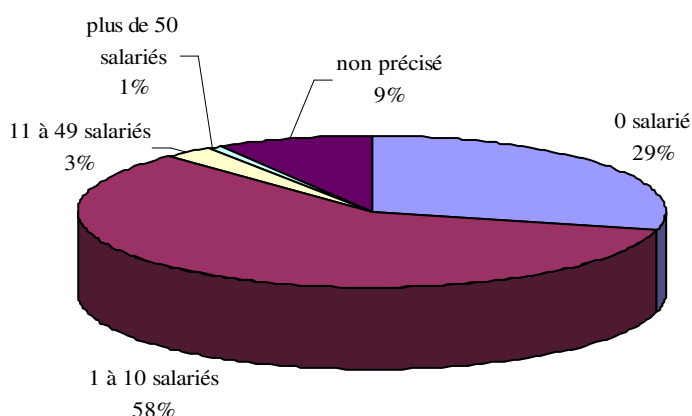
Dans le secteur du commerce, l'infraction de travail dissimulé arrive loin devant les autres puisqu'elle concentre près de 82% des infractions de travail illégal. Sa part baisse toutefois légèrement, alors que la part de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail augmente (de 5% des infractions en 2006 à 8% en 2007).

Tableau 23 : Répartition des principales infractions dans le secteur du commerce depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	2 243	82%	1 920	85%	1 668	88%	1 835	89%
<i>dont activité</i>	880	32%	824	36%	627	33%	775	38%
<i>dont salarié</i>	1 363	50%	1 096	48%	1 041	55%	1 060	51%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	204	7%	121	5%	94	5%	85	4%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	28	1%	24	1%	5	0%	16	1%
Fraude aux revenus de remplacement	42	2%	17	1%	6	0%	9	0%
Cumul irrégulier d'emplois	5	0%	3		16	1%	6	0%
Autres infractions	216	8%	175	8%	101	5%	108	5%
Total des infractions	2 738	100%	2 260	100%	1 890	100%	2 059	100%

La répartition des infractions par taille d'établissement montre une prédominance des entreprises de 1 à 10 salariés (58% des infractions), et une part relativement importante des mono-entreprises (29% des infractions). Ce chiffre rappelle la présence dans les procès-verbaux de toutes petites entreprises de commerce.

Graphe 16 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du commerce en 2007



Dans le secteur du commerce, les infractions sont majoritairement relevées dans la sous-catégorie du commerce ambulancier (30%), qui se classe en tête dans les deux infractions les plus importantes (dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE et défaut d'immatriculation de l'entreprise).

Tableau 24 : Répartition des infractions par sous-secteur du commerce en 2007

Infraction de l'auteur	COMMERCE											TOTAL	Part relative
	2007												
	Commerce et réparations automobile	Casse auto	Commerce de gros non alimentaire	Commerce de gros alimentaire	Commerce de détail mag non spé	Commerce de détail fruits et légumes	Commerce de détail pain pâtisserie	VPC	Commerce ambulant	Réparation d'articles domestiques	Autre Commerce de détail		
Défaut immatriculation de l'entreprise	88	15	9	4	34	19	11	13	197		77	467	17%
Défaut de déclaration fiscale	29	2	2	3	17	4	2	5	77		26	167	6%
Défaut de déclaration sociale	33	3	17	12	37	22	6	2	49	2	63	246	9%
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	110	15	41	28	129	137	50	13	319	5	156	1003	37%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	29	2	19	10	44	35	7		35	1	34	216	8%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	8			1	6	4	1		2	1	7	30	1%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	7	1	5	5	7	13	6		1	1	20	66	2%
Contravention défaut de DPAE	12		3	1	6	8	2	1	11		9	53	2%
Prêt illicite de main d'oeuvre	11		1		1	2			2			17	1%
Emploi étranger sans titre de travail	27	2	8	7	21	49	13	3	51	1	22	204	7%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger						3			2			5	0%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger					5	4			6		3	18	1%
Marchandage	3			5	1	1			1			11	0%
TOTAL	390	48	119	82	336	334	106	40	814	13	456	2738	100%

4.5 L'industrie

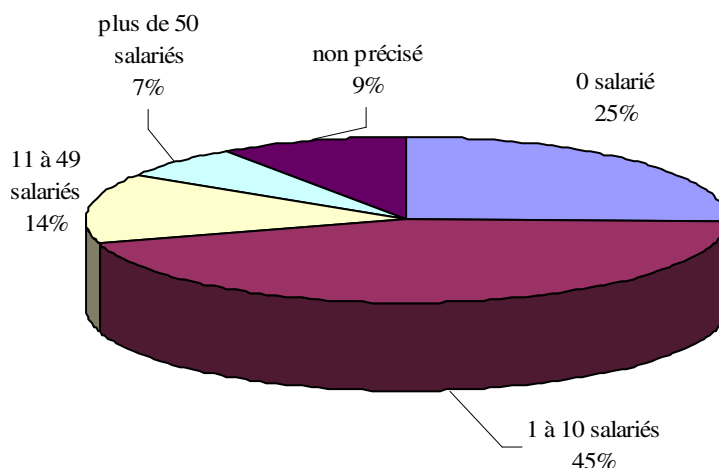
Le nombre d'infractions dans l'industrie a pratiquement doublé en un an. Dans ce secteur, l'infraction de travail dissimulé est aussi la plus répandue et voit même sa part relative augmenter (de 70% des infractions en 2006 à 74% en 2007). L'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail se maintient à un niveau supérieur à la moyenne nationale (14%).

Tableau 25 : Répartition des principales infractions dans le secteur de l'industrie depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	976	74%	460	70%	259	77%	295	80%
<i>dont activité</i>	497	38%	246	38%	118	35%	145	39%
<i>dont salarié</i>	479	36%	214	33%	141	42%	150	41%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	185	14%	91	14%	29	9%	32	9%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	46	3%	34	5%	17	5%	12	3%
Fraude aux revenus de remplacement	43	3%	8	1%	0	0%	1	0%
Cumul irrégulier d'emplois	9	1%	2	0%	0	0%	1	0%
Autres infractions	58	4%	58	9%	30	9%	27	7%
Total des infractions	1 317	100%	653	100%	335	100%	368	100%

La répartition des infractions dans le secteur de l'industrie révèle que les infractions sont majoritairement commises dans les entreprises de 1 à 10 salariés (45% des infractions), avec toutefois un quart des infractions concentrées dans les mono-entreprises.

Graphe 17 : Répartition par taille d'entreprise du secteur de l'industrie en 2007



Dans le secteur de l'industrie, les infractions sont, pour un tiers d'entre elles, relevées dans la sous-catégorie de la récupération recyclable, devant l'industrie de l'habillement (25% des infractions) dans lequel est inclus le secteur de la confection.

Tableau 26 : Répartition des infractions par sous-secteur de l'industrie en 2007

Infraction de l'auteur	INDUSTRIE 2007							TOTAL	Part relative
	Ind.agro	Ind.textile	Ind.habill	Fab.objet bois	Ind.métall	Récup recyclable			
Défaut immatriculation de l'entreprise	3	14	6	8	12	192	249	19%	
Défaut de déclaration fiscale		10	4	5	4	95	121	9%	
Défaut de déclaration sociale	2	21	29	12	5	47	127	10%	
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	12	86	116	26	19	12	300	23%	
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie							1	0%	
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé		27	14		3	8	56	4%	
Dissimulation partielle d'heures travaillées	5		11	6	4	3	36	3%	
Contravention défaut de DPAE	3			2		3	9	1%	
Prêt illicite de main d'oeuvre	5				16	1	28	2%	
Emploi étranger sans titre de travail	7	68	91	10	3	1	185	14%	
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	0	0	0	4	0	28	2%	
Marchandage	5				13		18	1%	
TOTAL	47	255	324	81	88	433	1317	100%	

4.6 Les services aux entreprises

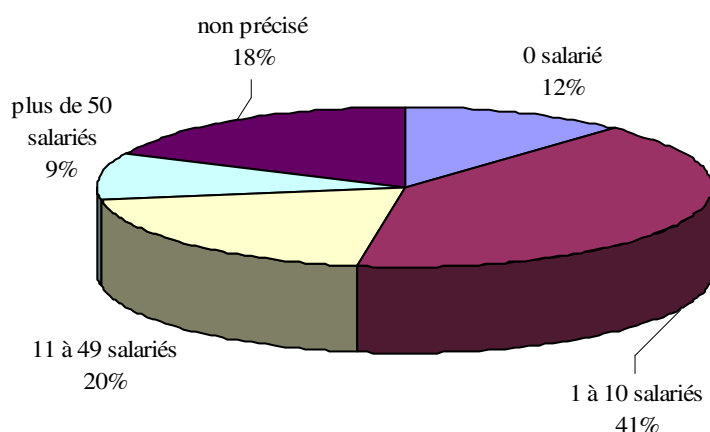
Ce vaste secteur comprend les activités suivantes : production et distribution de gaz, d'électricité et d'eau, activités financières ainsi que les services aux entreprises (immobilier etc.). Si l'infraction de travail dissimulé est la plus massivement représentée (trois quarts des infractions), les infractions de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage sont largement au dessus de la moyenne nationale (9%).

Tableau 27 : Répartition des principales infractions dans le secteur du service aux entreprises depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	721	75%	570	77%	466	80%	451	80%
<i>dont activité</i>	254	26%	208	28%	137	23%	194	34%
<i>dont salarié</i>	467	49%	362	49%	329	56%	257	46%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	84	9%	64	9%	41	7%	36	6%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	85	9%	38	5%	35	6%	35	6%
Fraude aux revenus de remplacement	8	1%	1	0%	4	1%	0	0%
Cumul irrégulier d'emplois	2	0%	3		1	0%	2	0%
Autres infractions	61	6%	64	9%	39	7%	39	7%
Total des infractions	961	100%	740	100%	586	100%	563	100%

Même si les entreprises de 1 à 10 salariés restent majoritaires dans la répartition des infractions (41%), on remarque que les entreprises de plus de 10 salariés représentent près de 29% des infractions, soit un chiffre au-dessus de la moyenne nationale.

Graph 18 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du service aux entreprises en 2007



Plus de la moitié des infractions (55%) relevées dans le secteur des services aux entreprises se concentrent dans deux sous-secteurs (sécurité et gardiennage et services aux entreprises divers).

Tableau 28 : Répartition des infractions par sous-secteur des services aux entreprises en 2007

Infraction de l'auteur	SERVICES AUX ENTREPRISES								
	2007								
	Activ.fin	Act Immo	Serv aux ent divers	ETT	Sécu et gard	Act nettoyage	Distrib prospect	Total	Part relative
Défaut immatriculation de l'entreprise	1		26	6	20	4	1	76	8%
Défaut de déclaration fiscale	1		8	1	6	4		36	4%
Défaut de déclaration sociale	3		37	3	46	6	12	142	15%
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	3		61	23	79	22	23	268	28%
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	2		0	4	40	2	19	117	12%
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	0	8	1		11		1	22	2%
Dissimulation partielle d'heures travaillées	1		3		22	3	4	36	4%
Contravention défaut de DPAE	0	3	1	4	3	1		12	1%
Prêt illicite de main d'oeuvre	0	3	29	11	9			53	6%
Emploi étranger sans titre de travail	1		23	11	19	13	3	84	9%
Entrée et séjour irrégulier d'un étranger	0	2	3	1	4		1	11	1%
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	0	1	0			1		2	0%
Marchandage	0	3	20	7	1		1	32	3%
TOTAL	13	194	252	79	286	62	63	961	100%

4.7 Les services aux personnes

Cette deuxième catégorie de services regroupe les services collectifs, sociaux et personnels ainsi que les services domestiques. La principale infraction est, de loin, le travail dissimulé (80% du total des infractions), le travail dissimulé par dissimulation de salarié représentant à lui seul plus de la moitié des infractions (53%).

Tableau 29 : Répartition des principales infractions dans le secteur du service aux personnes depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	605	80%	495	79%	403	87%	380	83%
<i>dont activité</i>	203	27%	149	24%	112	24%	125	27%
<i>dont salarié</i>	402	53%	346	56%	291	63%	255	56%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	61	8%	61	10%	16	3%	21	5%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	12	2%	9	1%	10	2%	5	1%
Fraude aux revenus de remplacement	3	0%	9	1%	5	1%	6	1%
Cumul irrégulier d'emplois	1	0%	5	1%	3	1%	6	1%
Autres infractions	70	9%	44	7%	26	6%	41	9%
Total des infractions	752	100%	623	100%	463	100%	459	100%

Le secteur des spectacles

Conformément à l'analyse faite en 2006, l'hétérogénéité des différentes classes composant ce secteur a une influence directe sur les infractions. Ainsi, on constate que le secteur « Bals et discothèques » présente un taux d'infraction de dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE très élevé (40%), tout comme les « activités artistiques et du spectacle » (33%). De son côté, le secteur des « activités culturelles » est caractérisé par une part relative de défaut d'immatriculation de l'entreprise de 20%, bien supérieure à la moyenne nationale.

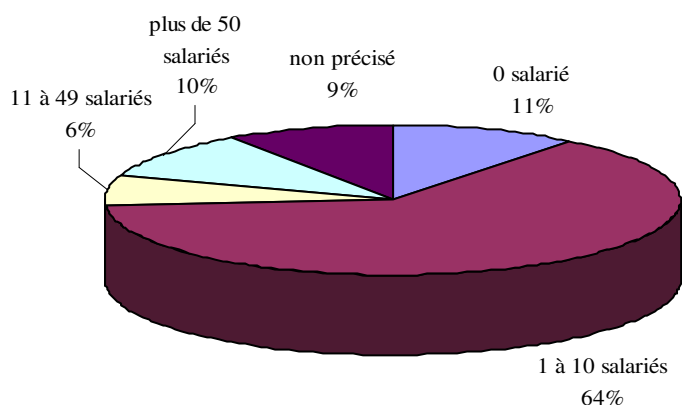
La faiblesse du nombre d'entreprises verbalisées dans ce secteur, et a fortiori dans chaque sous-secteur, limite considérablement les analyses en terme d'évolution sur la répartition des infractions. En effet, les infractions relevées dépendent directement des situations rencontrées et ne peuvent donc représenter une moyenne.

Tableau 30 : Répartition des infractions par sous-secteur des spectacles en 2007

Infraction de l'auteur	Cinéma, vidéo	Activités artistiques et du spectacle	Manèges forains et parcs d'attraction	Bals et discothèques	Activités culturelles	TOTAL	Part relative
Défaut immatriculation de l'entrep	2	11	2	3	6	24	8%
Défaut de déclaration fiscale	2			7	3	12	4%
Défaut de déclaration sociale	2	10	2	19	4	37	12%
Diss de sal avec défaut int DPAAE	8	28	5	65	8	114	37%
Diss de sal avec déf fiche de paie	1	10		22	2	35	11%
Diss partielle d'heures travaillées	1		1	12		14	5%
Recours aux services de celui TD		5	1	3	1	0	0%
Emploi étranger sans titre de travail		5	3	2	1	11	4%
Absence de mention oblig RUP		1		8	1	10	3%
TOTAL	17	84	15	163	30	309	100%

La répartition des infractions dans le secteur des spectacles révèle que les infractions sont majoritairement commises dans les entreprises de 1 à 10 salariés (64% des infractions).

Graph 19 : Répartition par taille d'entreprise du secteur du spectacle en 2007



4.8 Les transports et les communications

Plus homogène que les deux secteurs précédents, celui des transports commet pour principale infraction le travail dissimulé (82% des infractions). La part des infractions de prêt illicite de main d'œuvre et de marchandage est, elle, bien supérieure à la moyenne nationale (9%), alors que la part de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail est très inférieure à la moyenne nationale (3%).

Tableau 31 : Répartition des principales infractions dans le secteur des transports depuis 2004

Principales infractions	2007	%	2006	%	2005	%	2004	%
Travail dissimulé	594	82%	489	84%	655	91%	666	82%
<i>dont activité</i>	200	28%	128	22%	205	28%	236	29%
<i>dont salarié</i>	394	54%	361	62%	450	62%	430	53%
Emploi d'étrangers sans titre de travail	21	3%	26	4%	19	3%	44	5%
Marchandage, prêt illicite de main-d'œuvre	61	8%	24	4%	9	1%	16	2%
Fraude aux revenus de remplacement	3	0%	0	0%	3	0%	1	0%
Cumul irrégulier d'emplois	1	0%	1		3	0%	3	0%
Autres infractions	43	6%	41	7%	34	5%	82	10%
Total des infractions	723	100%	581	100%	723	100%	812	100%

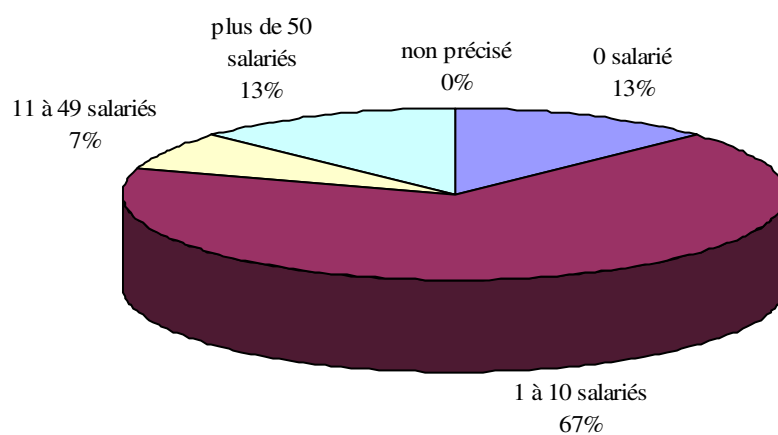
Le secteur du déménagement

Tableau 32 : Répartition des principales infractions dans le secteur du déménagement depuis 2004

Infraction	2007	2006	2005	2004
Défaut immatriculation de l'entrep	6	4	3	5
Défaut de déclaration fiscale	0	0	1	1
Défaut de déclaration sociale	5	2	2	3
Diss de sal avec défaut int DPAE	24	21	16	20
Diss de sal avec défaut fiche paie	2	4	2	0
Diss partielle d'heures travaillées	0	2	2	0
Emploi étranger sans titre de travail	3	5	1	0
Marchandage	0	2	0	0
Infractions diverses de travail illégal	0	1	3	3
Total	54	41	30	32

La répartition des infractions dans le secteur du déménagement fait apparaître que les infractions sont assez majoritairement commises dans les entreprises de 1 à 10 salariés (67% des infractions).

Grphe 20 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du déménagement en 2007



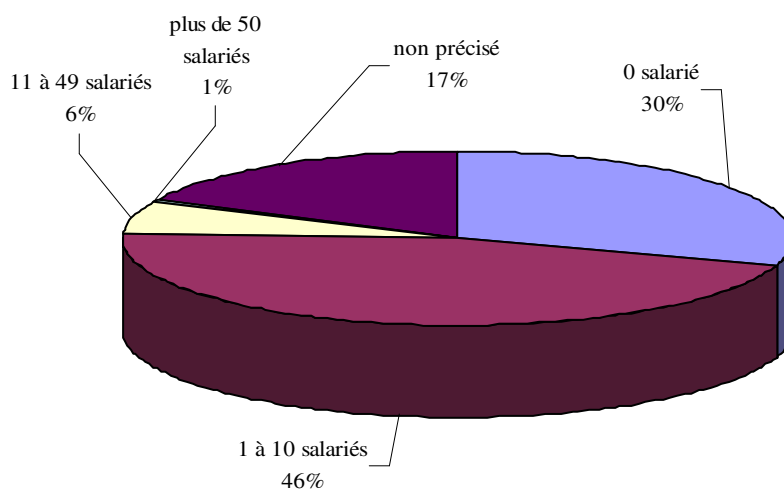
4.9 Le secteur Autres

Tableau 33 : Répartition des principales infractions dans le secteur « autres » en 2006 et 2007

Principales infractions	2007		2006	
	Autres services	Non précisé	Autres services	Non précisé
Travail dissimulé	31	781	30	799
<i>dont activité</i>	19	602	20	572
<i>dont salarié</i>	12	179	10	227
Emploi d'étrangers sans titre de travail	1	56	7	48
Marchandage, nrêt illicite de main-d'œuvre	0	11	0	24
Fraude aux revenus de remplacement	0	7	0	4
Cumul irrégulier d'emplois	2	8	0	2
Autres infractions	8	336	20	494
Total des infractions	42	1 199	57	1 371

NB : « Autres services » correspond aux administrations publiques, éducation et santé
 « Non précisé » correspond aux services sans autre indication

Graphe 21 : Répartition par taille d'entreprises du secteur autres en 2007



Annexes - Tableaux détaillés

Annexe 1 – Répartition détaillée des infractions depuis 2003

Tableau 34 : Répartition détaillée des infractions relevées dans les procès-verbaux depuis 2003

	2007	Part relative	Rappel			
			2006	2005	2004	2003
TOTAL	18 864	100%	14 867	9 797	9 611	8 585
<i>dont</i>						
Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAE	6 388	33,9%	5 254	4 104	3 952	3 857
Emploi étranger sans titre de travail	2 265	12,0%	1 695	898	690	604
Défaut de déclaration sociale	1 896	10,1%	1 340	546	777	767
Défaut d'immatriculation de l'entreprise	1 720	9,1%	1 632	1 452	1 460	1 158
Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	1 715	9,1%	1 248	838	629	
Défaut de déclaration fiscale	865	4,6%	433	293	277	335
Prêt illicite de main d'oeuvre	598	3,2%	476	195	152	139
Dissimulation partielle d'heures travaillées	485	2,6%	382	210	206	206
Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	438	2,3%	348	255	320	222
Marchandage	303	1,6%	241	83	73	60
Contravention défaut de DPAE	292	1,5%	218	77	204	95
Fait de faciliter l'entrée et le séjour d'un étranger	241	1,3%	232	30	62	36

NB : la comparaison avec les années antérieures est peu significative du fait de la hausse notable du nombre d'infractions enregistrées en 2006 liée à la nouvelle organisation de l'enquête de la verbalisation. Par ailleurs, seules les infractions ayant une valeur relative supérieure à 1% sont transcrites dans ce tableau, soit plus de 1500 infractions verbalisées par les agents sur l'ensemble du territoire.

Annexe 2 – Répartition des auteurs par nationalité en 2006

Tableau 35 : Répartition des auteurs par nationalité en 2006

Répartition des infractions par nationalité d'auteur	Toutes infractions	Défaut d'immatriculation de l'entreprise	Défaut de déclaration fiscale	Défaut de déclaration sociale	Dissimulation de salarié avec défaut intentionnel de DPAAE	Dissimulation de sal. avec défaut intentionnel de fiche de paie	Recours aux services de celui qui exerce un travail dissimulé	Dissimulation partielle d'heures travaillées	Prêt illicite de main d'oeuvre	Emploi d'étranger sans titre de travail
UE-27	69,5%	78,3%	79,3%	68,4%	68,7%	74,5%	74,0%	81,0%	68,7%	52,4%
Pays tiers	25,1%	17,7%	18,2%	27,4%	24,6%	20,8%	19,3%	12,9%	19,4%	43,6%
non précisé	5,3%	3,9%	2,6%	4,2%	6,6%	4,7%	6,7%	6,2%	11,9%	4,0%
Dont										
France	9 528	1 187	310	847	3 355	870	230	285	260	800
Turquie	1 389	41	13	131	523	100	22	15	56	289
Maroc	378	19	9	36	150	18	4	6	18	68
Chine	301	18	5	42	69	14	7	9	1	93
Tunisie	293	11	3	31	128	28	4	4	4	55
Portugal	277	23	9	23	104	16	7	5	20	22
Algérie	276	15	5	25	123	21	3	5	1	47
Royaume-Uni	144	24	15	20	42	11	4	3	0	6
Pologne	138	11	3	5	28	6	3	4	29	23
Italie	105	23	2	4	28	4	7	0	0	22
Pakistan	91	1	0	12	35	5	1	1	0	23
Haïti	89	25	19	20	10	7	0	0	0	6
Sénégal	84	59	2	3	6	1	1	0	0	5
Egypte	75	3	1	11	29	7	4	1	1	12
Belgique	50	5	3	5	10	6	1	4	1	1
Allemagne	42	6	0	2	13	4	1	0	5	1
Roumanie	39	7	0	3	6	4	0	0	2	10
Côte d'Ivoire	38	3	0	4	14	5	0	0	0	8
Congo	33	2	0	3	16	2	0	1	0	6
Cameroun	32	4	1	2	11	1	0	0	0	10

Annexe 3 – Répartition des emplois et CSP en 2006

Tableau 36 : Répartition des emplois et CSP en 2006

CSP	Intitulé de l'emploi	total	Salariés de nationalité			
			UE-27	Rang	étrangère	Rang
Ouvriers	Ouvriers non qualifiés du bâtiment	3,92	1,70	2	2,21	1
Employés	Employés de l'hôtellerie-restauration	3,27	2,43	1	0,84	2
Ouvriers	Ouvriers qualifiés du BTP	1,91	1,06	4	0,84	3
Employés	Vendeurs	1,51	1,11	3	0,39	4
Ouvriers	Ouvriers agricoles	1,34	1,02	5	0,32	5
Employés	Employés des services divers	0,99	0,80	7	0,19	8
Employés	Agent de sécurité, surveillance	0,98	0,86	6	0,12	11
Ouvriers	Chauffeurs routiers	0,69	0,63	8	0,06	16
Ouvriers	Ouvriers non qualifiés des travaux publics	0,47	0,28	9	0,19	9
Ouvriers	Ouvriers qualifiés du bâtiment (artisanal)	0,36	0,26	10	0,10	13
Cadres	Cadres et professions intellectuelles supérieures Professionnels du spectacle	0,35	0,13	14	0,22	7
Ouvriers	Ouvriers Cuisiniers	0,27	0,13	15	0,15	10
Ouvriers	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir	0,27	0,00	20	0,27	6
Employés	Agents et hôtesse d'accueil	0,26	0,26	11	0,01	20
Agriculteurs	Agriculteurs sur petite et moyenne exploitation	0,25	0,15	13	0,10	14
Ouvriers	Livreurs coursiers	0,23	0,20	12	0,03	19
Employés	Esthéticiens, coiffeurs (salariés)	0,17	0,06	19	0,12	12
Ouvriers	Ouvriers qualifiés des métiers de bouche	0,17	0,10	16	0,07	15
Ouvriers	Ouvriers qualifiés de la couture	0,12	0,07	17	0,05	17
Ouvriers	Agents d'entretien	0,10	0,07	18	0,03	18

Liste des tableaux, cartes et graphes

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de procès-verbaux reçus par la DILTI depuis 2000	7
Tableau 2 : Répartition des PV par nombre d'administrations présentes lors du contrôle depuis 2003 ..	11
Tableau 3 : Nombre de contrôles effectués par administration en 2007	13
Tableau 4 : Durée moyenne de constitution des procès-verbaux depuis 2003.....	14
Tableau 5 : Répartition des procès-verbaux par mode de saisine depuis 2003	16
Tableau 6 : Nombre d'infractions constatées depuis 2003.....	17
Tableau 7 : Répartition des principales infractions relevées dans les procès-verbaux depuis 2003	19
Tableau 8: Nombre d'auteurs depuis 2003.....	24
Tableau 9: Répartition des auteurs par nationalité en 2007.....	26
Tableau 10: Nombre de victimes depuis 2003	29
Tableau 11: Répartition des emplois et CSP en 2007	31
Tableau 12: Nombre de salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal depuis 2003.....	32
Tableau 13: Répartition des salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal par secteur d'activité en 2007	32
Tableau 14: Répartition des salariés étrangers sans titre de travail recensés dans les procès-verbaux de travail illégal par nationalité principale en 2007.....	32
Tableau 15 : Répartition des principales infractions dans le secteur agricole depuis 2004.....	34
Tableau 16 : Répartition des principales infractions par sous-secteur agricole.....	35
Tableau 17 : Répartition des principales infractions dans le secteur BTP depuis 2004	36
Tableau 18 : Poids des différents sous-secteurs du BTP depuis 2004.....	37
Tableau 19 : Répartition des infractions par sous-secteur du BTP.....	38
Tableau 20 : Répartition des principales infractions dans le secteur HCR depuis 2004	39
Tableau 21 : Poids des différents sous-secteurs des HCR depuis 2003	40
Tableau 22 : Répartition des infractions par sous-secteur du HCR.....	41
Tableau 23 : Répartition des principales infractions dans le secteur du commerce depuis 2004.....	42
Tableau 24 : Répartition des infractions par sous-secteur du commerce en 2007.....	43
Tableau 25 : Répartition des principales infractions dans le secteur de l'industrie depuis 2004	44
Tableau 26 : Répartition des infractions par sous-secteur de l'industrie en 2007	45
Tableau 27 : Rpt. des principales infractions dans le secteur du service aux entreprises depuis 2004	46
Tableau 28 : Répartition des infractions par sous-secteur des services aux entreprises en 2007.....	47
Tableau 29 : Rpt. des principales infractions dans le secteur du service aux personnes depuis 2004.....	48
Tableau 30 : Répartition des infractions par sous-secteur des spectacles en 2007.....	49
Tableau 31 : Répartition des principales infractions dans le secteur des transports depuis 2004	50
Tableau 32 : Répartition des principales infractions dans le secteur du déménagement depuis 2004	50
Tableau 33 : Répartition des principales infractions dans le secteur « autres » en 2006 et 2007.....	52
Tableau 34 : Répartition détaillée des infractions relevées dans les procès-verbaux depuis 2003	53
Tableau 35 : Répartition des auteurs par nationalité en 2006.....	54
Tableau 36 : Répartition des emplois et CSP en 2006	55

Cartes

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2007	5
Carte 2 : Taux de réponse par départements métropolitains et administration en 2007.....	6
Carte 3 : Répartition des procès-verbaux par département en 2007.....	9
Carte 4 : Répartition des auteurs par département en 2007.....	25
Carte 5 : Répartition des auteurs de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par département en 2007	28
Carte 6 : Répartition des victimes par département en 2007.....	30
Carte 7 : Répartition des victimes de l'infraction d'emploi d'étrangers sans titre de travail par département en 2007	33

Graphes

Graphe 1 : Nombre de procès-verbaux reçus par la DILTI depuis 1992.....	7
Graphe 2 : Répartition des procès-verbaux par corps de contrôle depuis 2003	10
Graphe 3 : Répartition des participations aux contrôles par corps en 2007	12
Graphe 4 : Taux de participation des corps dans les contrôles en 2007	14
Graphe 5 : Répartition de la durée des procès-verbaux depuis 2003	15
Graphe 6 : Répartition des infractions relevées par secteurs d'activité depuis 1995	18
Graphe 7 : Répartition par type d'infractions constatées depuis 1992	19
Graphe 8 : Evolution de la part relative de l'infraction de travail dissimulé depuis 1992	20
Graphe 9 : Ev. de la part relative de l'infraction d'emploi d'E.S.T.T. depuis 1992.....	21
Graphe 10 : Rpt de l'infraction d'emploi d'E.S.T.T. par secteur d'activité depuis 2003.....	22
Graphe 11 : Répartition de l'infraction d'emploi d'E.S.T.T. par taille d'entreprises en 2007	22
Graphe 12 : Ev.de la part relative du prêt illicite de main d'œuvre et du marchandage depuis 1992	23
Graphe 13 : Répartition par taille d'entreprise du secteur agricole en 2007	34
Graphe 14 : Répartition par taille d'entreprise du secteur BTP en 2007.....	37
Graphe 15 : Répartition par taille d'entreprise du secteur HCR en 2007	39
Graphe 16 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du commerce en 2007	42
Graphe 17 : Répartition par taille d'entreprise du secteur de l'industrie en 2007.....	44
Graphe 18 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du service aux entreprises en 2007	46
Graphe 19 : Répartition par taille d'entreprise du secteur du spectacle en 2007	49
Graphe 20 : Répartition par taille d'entreprises du secteur du déménagement en 2007	51
Graphe 21 : Répartition par taille d'entreprises du secteur autres en 2007	52